



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. BELKZIZ (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais, avant d'aborder ma déclaration, vous présenter, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Vous avez été choisi pour assumer cette responsabilité en raison de votre compétence et de votre expérience. Ce choix heureux traduit également l'estime dans laquelle sont tenus votre pays — le pays frère de la Zambie — et le continent africain. Il m'est agréable de vous assurer de l'entière disposition de ma délégation à vous apporter son soutien dans l'accomplissement de votre mission.
2. Je suis heureux d'adresser mes vifs remerciements à M. Jorge Illueca, votre prédécesseur, et de lui rendre hommage pour la manière brillante dont il a conduit les travaux de la trente-huitième session.
3. C'est avec un grand plaisir que je rends hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie au service des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies.
4. C'est également avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue dans cette enceinte au Sultanat du Brunéi Darussalam qui vient d'être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies et qui ne manquera pas de consolider, par son apport et son action, l'œuvre de l'Organisation.
5. Cette nouvelle session de l'Assemblée générale se tient à un moment de la vie internationale particulièrement chargé de risques. La tension ne cesse de croître, les différends s'élargissent et sont de plus en plus aigus, la crise économique frappe impitoyablement les Etats, la disparité s'aggrave entre pays riches et pays pauvres et la course aux armements s'accélère en dépit des bonnes volontés qui ont vainement cherché à réduire cette course dont on ne saurait trop souligner le danger pour la paix et la sécurité internationales.
6. L'ordre du jour de la présente session prévoit l'examen de diverses questions à la fois importantes et complexes, au premier rang desquelles figurent la crise du Moyen-Orient et la question de Palestine, question qui préoccupe grandement l'opinion mondiale et constitue une lourde menace pour la paix, la stabilité et la sécurité du monde.
7. Au Moyen-Orient, le peuple palestinien continue de subir le déracinement et les privations et d'être

la victime de l'arbitraire, de l'injustice et de l'oppression.

8. Voilà 36 années que le peuple arabe autochtone lutte pour sa liberté et ses droits imprescriptibles, reconnus par la communauté internationale. Ce peuple attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle l'aide à recouvrer ses droits et à résoudre ce problème qui menace gravement la stabilité et la paix au Moyen-Orient et dans le monde.

9. L'attitude constante adoptée par Israël à l'égard des résolutions adoptées par l'Organisation sur cette question est un exemple patent de violation de la Charte et du mépris du rôle et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Dans la région, Israël a suivi une ligne de conduite sans précédent dans l'histoire de la colonisation. Il poursuit systématiquement la même politique de déracinement vis-à-vis du peuple palestinien; il s'empare de ses terres et de ses biens et s'efforce d'effacer les traces de sa civilisation et de porter atteinte au caractère sacré des Lieux saints. Israël ne s'est pas contenté de chercher à supprimer les Palestiniens en tant que peuple, en procédant à la judaïsation de leurs terres; il a suivi la même politique abusive à l'égard d'Etats arabes voisins, occupant et annexant certains de leurs territoires.

10. L'Organisation des Nations Unies a adopté sur cette question un nombre important de résolutions qui, toutes, ont reconnu au peuple palestinien le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir sur son territoire un Etat indépendant, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), unique et légitime représentant du peuple palestinien. Ces résolutions condamnent la politique israélienne d'agression représentée par l'occupation de territoires. Elles demandent à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, mais Israël n'a tenu aucunement compte de ces résolutions; bien au contraire, il continue obstinément d'appliquer sa politique d'expansion et d'usurpation.

11. Le territoire palestinien occupé a connu récemment une nouvelle phase de la politique répressive, pratiquée dans le but de vider de leurs populations arabes les villes et villages, en vue de leur judaïsation et de la création de nouvelles colonies de peuplement. La ville d'Al Qods Al Charif est quotidiennement le théâtre de graves événements qui visent à judaïser la Ville sainte et à modifier son caractère physique; la sainte mosquée d'Al Aqsa est directement menacée par les fouilles opérées dans le sous-sol et autour de cet édifice par les autorités d'occupation. Les autorités israéliennes poursuivent l'exécution de leur plan, au mépris des sentiments des musulmans et des chrétiens et continuent ainsi d'ignorer les résolutions du Conseil de sécurité qui leur demandent de respecter le statut d'Al Qods.

12. Le Royaume du Maroc, qui a eu l'honneur de servir de pays hôte à la quatrième Conférence islamique

au sommet, tenue à Casablanca du 16 au 19 janvier 1984, à laquelle le roi Hassan II a agi en qualité de président de la Conférence et du Comité d'Al Qods, exprime sa condamnation de ces pratiques et lance un appel à la communauté internationale pour que soit garanti le respect des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant Al Qods Al Charif, la question de Palestine et des territoires arabes occupés.

13. La douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez en novembre 1981 et septembre 1982, a réaffirmé l'attachement de la nation arabe à la paix fondée sur la justice. Les chefs d'Etat arabes ont adopté le 9 septembre 1981 le plan de paix arabe¹, qui assure les droits légitimes du peuple palestinien et garantit la paix et la sécurité des Etats de la région. Par ce plan clair et applicable, les souverains et chefs d'Etat arabes ont démontré leur ouverture d'esprit et leur sincère désir de paix. Ils ont apporté leur contribution positive au rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

14. Nous pensons que le problème du Moyen-Orient — dont la solution s'est avérée si difficile et qui continue de constituer une sérieuse menace à la paix et la sécurité internationales — peut trouver sa solution dans une synthèse du plan de paix arabe et du plan proposé par le président Reagan, des Etats-Unis d'Amérique, le 1^{er} septembre 1982². Nous estimons, d'autre part, qu'une solution du problème du Moyen-Orient nécessite la participation de l'Union soviétique, eu égard aux responsabilités internationales de cette grande puissance. C'est la position constante de mon souverain, le roi Hassan II.

15. Le peuple frère du Liban subit encore les conséquences dramatiques de l'occupation par Israël de ses territoires. Dans ce pays, la situation s'est sérieusement détériorée; la paix et la sécurité de toute la région, de ce fait, sont menacées. Uni au Liban par des liens fraternels, le Maroc réaffirme son appui total aux efforts entrepris par le Gouvernement libanais en vue de réaliser la réconciliation nationale et de sauvegarder la souveraineté et l'indépendance du Liban. Nous soutenons sans réserve la demande libanaise du retrait de ses territoires des forces israéliennes d'occupation.

16. Depuis plus de quatre ans, une guerre atroce oppose deux pays islamiques voisins : l'Iraq et l'Iran. Le Royaume du Maroc déplore profondément la poursuite de cette guerre, qui détruit chaque jour davantage les potentialités des deux peuples frères. Il souhaite que triomphent la sagesse et le bon sens et que, après la conclusion d'un cessez-le-feu, les deux pays parviennent à une solution permettant, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, d'assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

17. En exprimant sa satisfaction de l'attitude positive de l'Iraq, que traduit sa décision de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de répondre favorablement aux initiatives de médiation entreprises en vue de mettre fin à l'effusion de sang, le Royaume du Maroc espère ardemment que l'Iran finira par adopter la même attitude pour assurer le retour à la paix et à la stabilité, ainsi que la sauvegarde des énergies et potentialités islamiques.

18. Nous espérons que le Comité islamique de la paix, présidé par M. Dawda Kairaba Jawara, président de la République de Gambie, ainsi que les autres organismes agissant en faveur de la paix, parviendront à un heureux résultat et qu'ainsi la région retrouvera la quiétude et la sécurité, qui permettront aux deux voisins de se consacrer à l'œuvre d'édification nationale, conformément aux aspirations de leurs peuples, au progrès et au bien-être. Nous souhaitons voir converger dans ce sens toutes les bonnes volontés et espérons que la communauté internationale agira énergiquement afin de mettre fin à cette terrible guerre.

19. Appartenant au continent africain, le Maroc accorde un grand intérêt aux événements et problèmes africains. Aussi, guidé par la conscience de ses responsabilités, a-t-il toujours œuvré et œuvre-t-il encore au parachèvement de la libération, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats africains et à la consolidation de leur stabilité et de leur sécurité.

20. En Afrique australe, le peuple namibien est en lutte pour sa liberté et son indépendance. Le Maroc réaffirme son soutien au peuple frère de Namibie qui doit réaliser, sous la conduite de la South West Africa People's Organization (*SWAPO*), son organisation nationale, l'indépendance totale et réaliser aussi l'exercice de ses droits, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 435 (1978).

21. Le peuple d'Afrique du Sud continue de subir les conséquences de la politique de discrimination raciale. Mon pays, qui a toujours condamné le racisme sous toutes ses formes, demande à nouveau que soient entrepris tous les efforts nécessaires en vue de mettre fin à la politique d'*apartheid*, politique contraire aux valeurs humaines et incompatible avec les principes moraux.

22. Le continent africain souffre de deux calamités naturelles : la sécheresse et la désertification. Les pays du Sahel sont les plus touchés par la sécheresse, qui y sévit de façon quasi permanente; la désertification frappe également ces pays et menace de s'étendre à de vastes régions de l'Afrique. De très nombreux habitants ont été contraints de quitter leurs localités, de sorte que la situation économique et sociale des pays concernés s'est ainsi gravement détériorée. Nous estimons que l'on ne peut faire efficacement face à ces calamités sans qu'une action d'envergure au niveau international soit entreprise. Des dispositions urgentes doivent être mises en œuvre pour venir en aide aux pays sinistrés et permettre d'atténuer les conséquences de ces calamités.

23. Ces situations constituent sans aucun doute des problèmes réels pour l'Afrique. Les pays du continent sont appelés ensemble à tout mettre en œuvre pour les résoudre, plutôt que d'avoir à se préoccuper de problèmes artificiels et factices, entretenus par des considérations égoïstes.

24. La région du nord-ouest de l'Afrique connaît un de ces problèmes artificiels, le problème du Sahara. Après que mon pays eut obtenu la décolonisation des provinces sahariennes — décolonisation que le Maroc, comme dans le cas des autres provinces naguère soumises aux dominations française et espa-

gnole et au régime d'administration internationale, a réalisée en se conformant strictement aux règles du droit international —, ce problème a été artificiellement suscité, dans le dessein de faire obstacle au progrès de mon pays et d'épuiser ses énergies et potentialités. Bien que les droits marocains soient clairs et indiscutables, mon pays a fait preuve de beaucoup de sagesse, de bon sens et de patience, regardant l'avenir avec optimisme, et sans cesse dépassant les contingences.

25. C'est dans ce cadre que se situe l'initiative historique par laquelle le roi Hassan II, à la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Nairobi en juin 1981, a annoncé la décision d'accepter de prouver ce qui avait déjà été prouvé dans les faits, l'histoire et le droit — comme l'a exprimé le roi du Maroc.

26. Sa Majesté a proposé ainsi l'organisation d'un référendum au Sahara et, comme il l'a précisé dans sa déclaration à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, il l'a fait "pour la réconciliation de l'Afrique, pour apprendre à ceux qui ignoraient, pour démystifier ceux qui voulaient ignorer et pour mettre un peu de sagesse dans ceux qui n'ont voulu encore rien comprendre" [8^e séance, par. 24].

27. Après que la conférence au sommet de Nairobi eut adopté à l'unanimité la résolution préconisant l'organisation du référendum³, le Royaume du Maroc s'est comporté avec une entière loyauté à l'égard de cette résolution et il a collaboré de manière positive avec le Comité de mise en œuvre chargé par le sommet de Nairobi de la mission d'appliquer la résolution sur le référendum.

28. Le Comité de mise en œuvre est parvenu en effet à arrêter les modalités de l'organisation de ce référendum et à définir les conditions relatives aux personnes appelées à se prononcer. Il a décidé de charger des observateurs de l'OUA de la mission de contrôler le déroulement des opérations de vote aux côtés d'observateurs désignés par l'Organisation des Nations Unies. Tout était donc mis en place, prévu, précisé, pour que le référendum s'effectue et pour qu'il remplisse parfaitement les conditions d'une consultation juste, équitable et loyale.

29. Mon pays a accordé au Comité de mise en œuvre les facilités nécessaires pour accomplir sa mission. En outre, mon pays s'est déclaré disposé à l'organisation du référendum à tout moment que le Comité jugerait opportun. Pour éviter toute équivoque, et par la voix la plus autorisée, c'est-à-dire par l'intermédiaire du roi Hassan II, mon pays a confirmé ici son engagement solennel de se considérer comme tenu et obligé par les résultats du référendum.

30. Mais des obstacles ont été mis à l'application de la résolution relative au référendum, des obstacles dont le vrai motif est la crainte des résultats inéluctables de la consultation. En effet, plus d'une fois les populations des provinces d'Al Aaiún, de Smara, de Bojador et d'Oued Ed-Dahab ont proclamé leur indéfectible attachement à leur caractère marocain et le monde entier a pu se rendre compte de cette vérité par l'intermédiaire des nombreux rapports de journalistes et de personnalités politiques qui, ayant à plusieurs reprises visité la région, ont constaté la réa-

lité de la situation dans nos provinces du sud, les réalisations et l'œuvre d'édification qui y a été entreprise, la quiétude et la sécurité dans lesquelles vivent des populations fermement attachées à leur identité marocaine.

31. La question est tout à fait claire : le Maroc, qui a pris l'initiative de l'organisation du référendum, déclare à nouveau sa disposition à coopérer pour en faciliter le déroulement. Il considère que le référendum constitue la base effective de la solution à ce problème. Le Maroc est toujours prêt à collaborer dans ce sens avec l'OUA.

32. Le Royaume du Maroc, qui croit à l'idée d'un Maghreb arabe uni et à l'unité arabe, qui a œuvré dans ce sens dès la période de la lutte pour la reconquête de son indépendance et qui, d'autre part, a grandement contribué à la réalisation de l'unité africaine, a œuvré inlassablement et résolument à consolider les liens fraternels entre les Etats arabes et les Etats africains et voit, dans l'établissement de l'union arabo-africaine, la concrétisation de l'idée de cette union et de sa pleine réalisation.

33. Le 13 août 1984, a été signé à Oujda le traité instituant l'union arabo-africaine entre le Royaume du Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Les peuples marocain et libyen ont approuvé unanimement cette union, au moyen d'un référendum populaire au Maroc et par le vote des congrès populaires en Libye. Les deux peuples sont convaincus que l'union proclamée est l'incarnation de leur volonté unitaire et la première pierre apportée à l'édification du Maghreb arabe, dans la voie de la grande union arabo-africaine.

34. Le traité conclu par les deux pays frères peut être considéré comme exemplaire. C'est un traité fondé sur la raison, qui tire les enseignements de l'expérience. Il est marqué par l'objectivité et se fonde sur le réalisme, l'esprit d'ouverture et la tolérance. Ce traité, bâti sous la bannière du droit international, vise à l'instauration d'une paix juste et équitable. Le traité d'union entre le Maroc et la Libye est également marqué par l'honnêteté et la sincérité. C'est un "traité innocent" qui n'est dirigé contre personne.

35. Il ne fait pas de doute que l'union arabo-africaine, désormais réalité concrète, va concourir à assurer le progrès et la stabilité dans le monde arabe et dans le continent africain et qu'elle servira de modèle en matière de complémentarité et de coopération entre les Etats.

36. Le Royaume du Maroc a suivi avec attention les derniers développements de la question du Tchad. L'accord intervenu à cet égard est considéré par mon pays comme le signe d'un proche dénouement de la crise tchadienne, qui a été longtemps l'objet de la profonde préoccupation des pays du continent africain. Soucieux de voir régner partout dans la région la stabilité et la sécurité, le Royaume du Maroc accueille avec faveur l'accord intervenu entre la France et la Libye et estime que cet accord ouvrira de larges horizons à toutes les tendances du peuple tchadien pour le rétablissement de la paix dans ce pays.

37. Mon pays est également attentif aux autres problèmes politiques qui se posent dans divers points du globe et suit avec intérêt leur développement. Sur ces problèmes, le Maroc, en diverses circonstances, a

fait connaître son point de vue. Ses positions sont constantes et procèdent de l'engagement du Maroc à suivre les principes sur lesquels se fonde l'Organisation des Nations Unies et à respecter les résolutions adoptées sur les problèmes concernés par l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes et les organisations régionales.

38. La course aux armements demeure l'une des principales préoccupations de l'Assemblée générale. Cette course effrénée constitue une lourde menace pour la paix et la sécurité internationales; elle mobilise d'immenses ressources financières et matérielles et des énergies humaines et techniques considérables. Elle a de fâcheuses répercussions sur les relations internationales et, singulièrement, sur la coopération internationale. Le Royaume du Maroc déplore la lenteur apportée à l'application du Programme d'action adopté par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978 [résolution S-10/2, sect. III]. Il regrette profondément que la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en juillet 1982, ait été dans l'incapacité de s'entendre sur un plan global de désarmement susceptible de permettre, avec des mesures concrètes, de réaliser un désarmement général et complet, sous contrôle international.

39. Certains aspects de la crise économique actuelle dans le monde touchent, certes, les pays du Nord. Cependant, cette crise revêt une particulière gravité pour ceux du Sud et cause une vive inquiétude aux pays en développement.

40. Les raisons de cette crise sont multiples. Cependant, la raison principale réside dans le fait que les rapports économiques entre les Etats demeurent régis par une certaine tendance à la monopolisation. Nous croyons fermement que la crise s'accroîtra si ces rapports ne sont pas envisagés dans un esprit de coopération Nord-Sud qui soit conforme aux exigences de notre époque et à même de susciter la coopération constructive des pays concernés.

41. Notre monde, de plus en plus interdépendant, nous enjoint de penser à l'instauration d'une économie internationale fondée sur la complémentarité et la coopération des Etats du Sud et du Nord, des pays producteurs de matières premières et des pays industrialisés.

42. L'obstination des pays développés dans leur refus de donner satisfaction aux revendications légitimes des pays du tiers monde risque de créer une situation économique préjudiciable à tous les Etats du globe.

43. Dix ans après la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels⁴, les pays en développement attendent toujours que les pays industrialisés honorent les engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre de ce plan qui vise à améliorer les conditions d'investissement dans les pays en développement et à assurer la stabilité des prix des matières premières de manière à préserver les intérêts légitimes de ces pays.

44. Il est indéniable que les lourdes dettes qui pèsent sur les pays du tiers monde sont susceptibles de provoquer de sérieuses perturbations dans le système

économique mondial et ses institutions monétaires et financières. Ce système devrait permettre aux pays en développement de bénéficier de leur part réelle dans les échanges internationaux par la suppression des barrières protectionnistes.

45. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade en 1983, et la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne cette année, font partie des multiples tentatives de rapprochement entre les thèses des pays du Nord et celles des pays du Sud.

46. Le Royaume du Maroc prie instamment les pays développés d'œuvrer, en assouplissant leurs positions, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international où il serait tenu compte des intérêts vitaux des pays en développement.

47. Le monde traverse des crises graves et fait face à des problèmes délicats. Mais nous mettons tous nos espoirs dans l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir les solutions les meilleures, permettant l'éclosion d'une communauté internationale fondée sur la quiétude, la sécurité et la solidarité effective de tous les Etats. Une telle œuvre renforcerait sûrement la confiance placée par les Etats et les peuples du monde dans l'Organisation des Nations Unies et conduirait assurément chacun d'eux à concrétiser, dans les rapports entre nations, les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies.

48. M. TOURÉ (Guinée) : A l'instar de tous ceux qui m'ont précédé, mais avec la singularité que c'est la première fois que, au nom de la II^e République de Guinée, j'ai l'honneur et le privilège de prendre ici la parole pour m'adresser à cette assemblée, permettez-moi, Monsieur le Président, à l'occasion de votre brillante élection — qui ne surprend du reste personne — à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, de vous adresser nos très vives félicitations. Au-delà de votre personne, nous voudrions aussi rendre un hommage mérité à votre pays, qui, si heureusement, entretient de solides liens d'amitié et de confiance mutuelle avec la République de Guinée. Vos éminentes qualités de diplomate averti et votre grande expérience des affaires d'Etat, alliées à votre admirable sagesse, constituent, nous en sommes convaincus, un gage certain pour conférer aux travaux de cette session le sérieux et la sérénité qu'exige la conjoncture internationale si tourmentée.

49. Il plaît aussi à notre délégation d'adresser tous nos compliments à M. Jorge Illueca pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de la trente-huitième session.

50. Qu'il nous soit permis de saluer le nouvel Etat du Brunéi Darussalam pour son admission en tant que 159^e Membre de la grande famille des Nations Unies et d'assurer son gouvernement et son peuple de la volonté de coopération du Gouvernement et du peuple guinéens.

51. Nous voudrions enfin, au nom du colonel Lansana Konté, président de la République de Guinée, saisir cette opportunité pour exprimer au Secrétaire général la reconnaissance et la haute appréciation du Comité militaire de redressement national et du Gou-

vernement de la II^e République pour les efforts louables et inlassables qu'il ne cesse de déployer en vue du règlement pacifique des problèmes internationaux auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée.

52. Comme on le sait, à la suite de son "non" catégorique et désormais historique au référendum du 28 septembre 1958, le peuple courageux de Guinée a accédé à la pleine souveraineté le 2 octobre 1958 dans un grand élan d'enthousiasme et d'espoir, enthousiasme pour avoir rompu la chaîne de la colonisation, espoir dans un avenir que tout permettait de croire radieux.

53. Malheureusement, peu à peu et au fil des jours, l'homme qui s'était battu comme un lion, l'homme qui avait consenti tant de sacrifices et souffert de toutes sortes de privations pour conduire notre pays à l'indépendance, cet homme-là s'est empressé de trahir les nobles objectifs pour lesquels il s'était battu. Depuis lors, hélas, le peuple guinéen tout entier, impuissant sous le poids d'un régime totalitaire et sanguinaire, a souffert dans sa chair et dans son âme, dénombrant, les larmes aux yeux, parmi les milliers de victimes innocentes, les meilleurs de ses fils, assassinés froidement, assistant, le cœur meurtri, à la dégradation inexorable de toutes ses valeurs et de toutes ses conditions socio-économiques.

54. Un peuple muselé, opprimé et mystifié; un peuple miné par les affres d'un lendemain sans nourriture; un peuple qui manque d'hôpitaux et de médicaments; un peuple dépourvu d'écoles viables, et disposant encore de moins de logements décentes; un peuple qui ignore le confort des moyens de transport et la tranquillité des belles routes; un peuple dont les besoins sont immenses et les maux infinis. Voilà, schématisé, le bilan de 26 années d'un règne dont le cynisme le dispute à la cruauté; voilà présenté le visage, le vrai visage du peuple martyr de Guinée après sa longue et douloureuse traversée du désert qui, grâce à Dieu, a pris fin le 3 avril 1984 avec l'avènement au pouvoir des forces armées guinéennes.

55. En effet, le 3 avril 1984, la République de Guinée a tourné une nouvelle page de son histoire. Les forces armées, répondant à l'appel du peuple, ont, sans effusion de sang, assumé toutes leurs responsabilités devant l'histoire pour sauver *in extremis* le paisible peuple guinéen d'une guerre civile imminente, dans laquelle l'aurait inévitablement entraînée l'ancienne équipe dirigeante, mue par des considérations raciales et ethniques.

56. L'extraordinaire explosion de joie, les multiples témoignages de satisfaction qui ont salué à travers tout le pays la prise en main des destinées de la nation par l'armée nationale ont démontré à suffisance que le drame qui se jouait depuis plus d'un quart de siècle en Guinée avait atteint une dimension tragique et humainement insupportable.

57. L'immense espoir soulevé par les événements du 3 avril 1984 a largement dépassé nos frontières nationales, et les réactions positives enregistrées dans le continent et par le monde nous permettent, tout en comptant avant tout sur nous-mêmes et sur nos propres capacités de réalisation, d'en appeler à la solidarité internationale, qui pourrait nous aider à faire rapidement le bonheur de l'homme guinéen et, par

conséquent, le bonheur de tous les hommes, tant il est vrai qu'en chaque homme il y a une part de tous les autres hommes. A l'intention de l'opinion africaine internationale, toute la lumière sera faite sur la tragédie guinéenne afin que pour tous les dirigeants que nous sommes les leçons qui s'imposent soient tirées pour que, jamais plus et nulle part au monde, un homme ou des hommes ne chosifient un peuple comme la Guinée l'a été.

58. Dès les premiers jours de la prise du pouvoir, le Comité militaire de redressement national s'est trouvé devant une situation économique des plus catastrophiques : les caisses publiques vides, l'économie à zéro. Conscients de ce lourd héritage, fruit d'un quart de siècle de gabegie et d'improvisations, le Comité militaire de redressement national et son gouvernement sont décidés à tout mettre en œuvre pour la valorisation rapide des immenses potentialités dont la nature a si généreusement doté notre pays. Aussi, depuis le 3 avril 1984, la Guinée se veut être un vaste chantier, ouvert à tous les pays désireux de collaborer avec elle dans le cadre d'une coopération franche, loyale et mutuellement bénéfique. A cet égard, il nous plaît de signaler qu'un nouveau code d'investissement suffisamment incitateur vient d'être élaboré et publié.

59. Est-il besoin de dire que désormais en Guinée règne la liberté, la vraie liberté dont avait rêvé notre peuple à l'aube si éphémère du 28 septembre ? En Guinée règnent la démocratie, la vraie démocratie et le dialogue fécond, libérant les cœurs, les esprits et les initiatives. La Guinée est désormais un havre de paix, de quiétude et de sécurité, ouvert au monde entier et où les droits de l'homme et les libertés individuelles seront jalousement défendus et intégralement respectés.

60. Du haut de cette tribune, nous réaffirmons notre adhésion totale à la Charte des Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine, aux pays non alignés et à l'Organisation de la Conférence islamique. Notre soutien à tous les mouvements de libération nationale en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine est inconditionnel.

61. Nous sommes déterminés à combattre farouchement la domination étrangère, le racisme, l'*apartheid*, le sionisme et tout recours à la force pour résoudre les problèmes internationaux. Par contre, nous participerons pleinement à la recherche de solutions pacifiques aux nombreux conflits auxquels notre monde est confronté.

62. La trente-neuvième session de l'Assemblée générale, comme la précédente session, s'ouvre dans une conjoncture internationale des plus préoccupantes. En effet, un simple recensement des conflits embrasant notre planète — et singulièrement ceux dont le continent africain, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique latine sont le théâtre, et qui ne cessent de se multiplier et de se développer — est édifiant. L'exacerbation constante et tragique de ces conflits dans le monde est la conséquence pénible et dangereuse de la confrontation idéologique et militaire des hégémonies qui voudraient partager le monde en zones d'influence exclusives.

63. A cette politique périlleuse de tensions s'ajoute la grave et éprouvante récession économique qui

frappe de plein fouet les pays en développement et, surtout, ceux d'Afrique, déjà aux prises avec la famine, la malnutrition, les maladies et tous les effets de la sécheresse et des autres calamités naturelles.

64. En examinant la situation des "points chauds", force nous est de constater avec préoccupation que ce sont encore et toujours les mêmes qui font les frais de l'aggravation de la tension dans les relations internationales.

65. L'Afrique, pour sa part, ne connaît aucun répit face aux conflits et aux défis qui l'agitent et compromettent son développement. Notre continent reste, en premier lieu, confronté à l'intolérable politique d'*apartheid*, érigée en système de gouvernement par un régime minoritaire fasciste et arrogant.

66. L'intransigeance de Pretoria dans la recherche d'une solution immédiate de la question namibienne ne repose que sur le soutien de ses alliés, dont les vues anachroniques sous-tendent les atermoiements calculés qui empêchent l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

67. En outre, les agressions armées, les pressions politiques dont sont victimes les Etats africains indépendants voisins, les complicités coupables dont bénéficie l'Afrique du Sud de la part de plusieurs Etats Membres ont conduit à des dialogues de sourds pour aboutir à une sorte de situation de fait bloquée, permettant au régime d'*apartheid* de réprimer à feu et à sang le peuple sud-africain à l'intérieur du pays.

68. En fait, c'est sur la banalisation à terme de cette situation dangereuse que fondent leur espoir les ennemis de la liberté africaine pour s'opposer à l'exercice, par le peuple namibien, de son droit imprescriptible à l'indépendance, droit que défendent admirablement, les armes à la main, les vaillants combattants de la SWAPO.

69. Face aux drames que vit la Namibie, l'Organisation des Nations Unies ne peut pas se permettre d'être le jouet passif d'intérêts particuliers sordides sans perdre, aux yeux de l'opinion publique, sa crédibilité. Elle doit exiger de tous ses Membres le respect scrupuleux de ses décisions, afin d'amener l'Afrique du Sud raciste à accepter la mise en œuvre intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, seule voie susceptible de conduire le peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

70. Hier, aujourd'hui et demain, la République de Guinée s'est opposée, s'oppose et s'opposera avec encore plus d'énergie, de conviction et de détermination aux manœuvres de ceux qui veulent lier la liberté du peuple frère namibien à des problèmes relevant de la souveraineté d'un Etat africain indépendant, l'Angola.

71. Notre délégation voudrait, une fois de plus, saisir cette occasion pour réaffirmer à la SWAPO, à sa direction courageuse et à ses dignes combattants le soutien inconditionnel du peuple guinéen.

72. Notre délégation assure de nouveau l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania de l'appui inconditionnel et de la solidarité agissante du Gouvernement de la République de Guinée à leur lutte de libération ainsi qu'aux efforts considérables fournis par les Etats de première ligne.

73. La situation explosive qui prévaut en Afrique australe n'est pas, hélas, l'unique préoccupation de la délégation guinéenne. En effet, notre continent connaît d'autres foyers de tension, dont les deux principaux restent le Tchad et le Sahara occidental. Là aussi, les effets corrosifs de la grave détérioration des relations internationales et la suprématie des intérêts particuliers et égoïstes attisent le feu de la division et paralysent les efforts de notre organisation continentale, l'OUA. Pour la crédibilité de cette organisation, nous devons scrupuleusement respecter ses résolutions et les appliquer à la lettre. Ainsi, il nous paraît opportun de créer les conditions d'application de la résolution AHG/Res. 104 (XIX) sur le Sahara occidental⁵, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abéba du 6 au 12 juin 1983.

74. En ce qui concerne le Tchad, notre délégation se réjouit de la nouvelle évolution de la situation et soutient fermement qu'il incombe aux Tchadiens et aux Tchadiennes, et à eux seuls, de trouver la solution à leurs problèmes. Bien entendu, tous les efforts de la communauté internationale doivent tendre à aider le peuple tchadien à retrouver la paix et l'unité nationale dans un Tchad souverain, dont la sécurité intérieure et l'intégrité territoriale seront définitivement garanties. Il convient de saluer à cet égard les efforts en cours pour réunir autour d'une même table tous les représentants des fils de cette nation martyre.

75. La République de Guinée lance de cette tribune un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle apporte tout son appui à l'OUA dans sa délicate recherche d'une solution pacifique et durable à tous les conflits qui secouent le continent, qui compromettent sérieusement la survie de son unité organique et freinent dangereusement le développement harmonieux et équilibré de chacune des nations africaines.

76. Notre délégation déplore sincèrement l'aggravation constante de la situation au Moyen-Orient autant que l'inadmissible impossibilité de trouver les moyens adéquats et rapides de mettre un terme définitif à l'effusion inutile de sang et à la destruction massive des biens matériels des peuples de cette région.

77. Il faut reconnaître que le principal facteur d'instabilité dans cette région est bien Israël, dont la responsabilité dans le maintien et l'exacerbation de la tension ne fait aucun doute. En persistant dans sa politique d'occupation des terres arabes, en utilisant l'argument de la force pour asseoir et maintenir sa domination dans la région, en affichant une attitude de supériorité frisant le mépris et l'arrogance, Israël ne travaille guère à l'instauration de la paix, condition *sine qua non* d'une coexistence pacifique et d'une coopération féconde entre Juifs et Arabes.

78. Nous disons ici, avec force et conviction, que rien de solide, de durable et d'efficace ne pourra être fait pour la solution du problème du Moyen-Orient sans qu'il soit tenu compte du fait national palestinien et sans que soit reconnu par Israël le droit inaliénable et imprescriptible du peuple palestinien à fonder un Etat indépendant, sous la direction de l'OLP, son unique et authentique représentant.

79. Qu'il me soit permis de répéter que le Gouvernement guinéen ne fait aucune objection quant à l'existence de l'Etat israélien. Nous l'avons dit, ce que nous n'admettons pas, c'est l'acquisition par la force de territoires d'un autre Etat. L'histoire nous enseigne en effet que ce qui est acquis par la force périra par la force et qu'une injustice ne saurait être réparée par une autre injustice.

80. S'agissant du douloureux conflit qui oppose les deux pays frères musulmans, l'Iran et l'Iraq, la République de Guinée estime que cette horrible guerre, où tous les moyens de destruction sont déployés, compromettant ainsi des économies qui annonçaient des perspectives heureuses, n'a que trop duré. Il est temps et grand temps que les dirigeants de ces deux pays frères écoutent les voix qui s'élèvent de toutes parts pour réclamer l'arrêt des hostilités et la fin du cauchemar qui a coûté des centaines de milliers de vies humaines, la destruction de plusieurs villes et de très importantes installations industrielles. Il est temps d'engager des négociations véritables conduisant à la paix et à la réconciliation. Il est grand temps de mettre un terme à l'escalade qui conduira fatalement à une extension de la zone de conflit, donc à une internationalisation des hostilités dont il sera difficile de contenir les effets dévastateurs pour la région et le reste du monde.

81. Notre délégation voudrait saluer l'accord intervenu entre les deux belligérants, sous les auspices du Secrétaire général, pour préserver les populations civiles des bombardements aveugles. C'est avec l'espoir que ce petit pas, très fragile, pourra être respecté et consolidé pour aboutir à un véritable cessez-le-feu — préalable indispensable à toute négociation de paix — que notre délégation renouvelle aux deux parties sa disponibilité totale à poursuivre au sein du Comité islamique de la paix sa mission d'amitié et de réconciliation pour que prévalent enfin la paix et la solidarité dans les rapports de ces deux pays frères, que l'histoire, la géographie et la foi religieuse condamnent à vivre ensemble.

82. Depuis la trente-huitième session de l'Assemblée générale, le problème de Chypre a considérablement et dangereusement évolué. Aujourd'hui, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays semblent menacées. Le Gouvernement de la République de Guinée encourage et soutient tous les efforts déployés en vue d'aboutir à la réconciliation nationale par le dialogue direct entre les communautés turque et grecque de l'île, pour le respect de l'unité du peuple chypriote et le maintien de l'intégrité territoriale du pays.

83. Dans la péninsule coréenne, comme dans maints endroits de l'Asie, la paix reste précaire. Le Gouvernement guinéen réitère son appel à la communauté internationale ainsi qu'à tous les hommes de bonne volonté pour qu'ils soutiennent les efforts combien sincères de la République populaire démocratique de Corée afin de nouer un dialogue constructif entre les populations du nord et du sud de la nation coréenne en vue de la création d'une république confédérée. Le peuple coréen, qu'il soit du nord ou du sud, n'aspire qu'à la paix et à la réunification de la patrie. La communauté internationale doit soutenir ses efforts pour la réalisation de cet objectif en se prononçant pour le retrait définitif de toutes les forces étrangères

et la transformation de l'accord d'armistice en accord de paix.

84. Notre délégation continue de se préoccuper également de la situation qui prévaut en Afghanistan et au Kampuchea. Nous estimons qu'il appartient aux peuples afghan et kampuchéen, et à eux seuls, de déterminer librement leur orientation politique intérieure et extérieure, sans pression ni ingérence étrangères.

85. Quant aux crises qui secouent l'Amérique latine et les Caraïbes, nous nous prononçons pour le respect de l'intégrité territoriale et de la sécurité de tous les Etats de la région et pour la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

86. Par ce survol, du reste tout à fait incomplet de quelques-uns des problèmes liés à la paix et à la stabilité dans le monde, il n'est que juste de constater que l'Assemblée générale se réunit encore avec, hélas, pour toile de fond la détérioration alarmante de la situation internationale, caractérisée par la confrontation, l'intervention militaire, l'occupation étrangère, l'accélération de la course aux armements et le marasme économique.

87. Lorsqu'il est établi que l'équivalent d'une semaine de dépenses militaires mondiales correspond à l'effort financier annuel nécessaire pour le rétablissement complet de la situation économique des pays les moins avancés, force est de conclure qu'il devient pressant de mettre fin au paradoxe dangereux qu'est la course aux armements.

88. Nous pensons que la communauté internationale doit veiller, au cours de cette deuxième Décennie du désarmement, à la mise en œuvre efficace du Programme d'action adopté par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2, sect. III*] et écarter résolument tout acte qui dénaturerait les objectifs et compromettrait les résultats.

89. La détérioration de la situation politique internationale se reflète malheureusement dans le domaine des relations économiques internationales, où la situation n'incite pas à l'optimisme. La crise dans les relations économiques internationales et l'écart sans cesse grandissant entre les pays en développement et les pays industrialisés menacent la stabilité et l'indépendance de nos Etats.

90. Le déséquilibre conçu et entretenu par les pays nantis tend à se perpétuer au détriment de nos nations, créant ainsi une situation foncièrement anachronique, où les riches continuent à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir.

91. Il n'est donc pas superflu d'évoquer ici l'injustice du système économique international actuel, qui frappe impitoyablement les pays en développement, bloquant toutes leurs tentatives de sortir de la situation dramatique dans laquelle ils se débattent.

92. Les initiatives visant à amener les pays riches à participer aux négociations portant sur l'évolution globale de tous les problèmes existants, tant au niveau des matières premières, de l'énergie et du commerce qu'au niveau des monnaies, des finances et du développement industriel et agricole, se heurtent aux réticences de certains pays développés. Pourtant, les multiples discussions entre le Nord et le Sud, les diffé-

rentes concertations et l'adoption de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale avaient permis aux uns et aux autres de percevoir une lueur d'espoir.

93. En effet, depuis des années, dans tous les forums internationaux, on s'est évertué à mettre en exergue l'importance de la coopération Nord-Sud. C'est un thème qui a fait couler beaucoup trop d'encre.

94. C'est pour cela qu'il serait souhaitable aujourd'hui que la communauté internationale fasse de cette coopération une réalité, afin que nos peuples, qui sont confrontés à une situation économique des plus douloureuses, bénéficient enfin des produits de leur labeur grâce à une juste rémunération de nos produits.

95. L'urgence d'une programmation globale, ayant pour but une coopération internationale qui entraîne la participation de tous les pays, est une nécessité pressante de l'économie internationale dans l'actuelle situation.

96. En outre, des mesures concrètes doivent être prises, mesures qui seront le reflet d'une volonté politique orientée vers la création d'un nouveau système mondial permettant à toute l'humanité de jouir équitablement des richesses accumulées et des progrès scientifiques et technologiques qui existent.

97. En mai 1974, l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, avait conclu que le système des rapports économiques internationaux était incompatible avec les changements historiques constatés et les nécessités objectives de développement économique et social des peuples. Elle avait alors proclamé la nécessité de travailler en commun à l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

98. A quoi a-t-on assisté depuis lors du côté des pays en développement ? A la dégradation des termes de l'échange, l'incapacité d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, l'impossibilité d'augmenter leur participation dans la production industrielle mondiale, des difficultés énormes pour accéder à la technologie et une augmentation alarmante de leur dette extérieure.

99. Notre délégation reste convaincue que la seule voie possible pour le rétablissement de l'égalité des chances dans la coopération Nord-Sud réside dans l'instauration de rapports féconds de coopération fondés sur la justice, la réciprocité des intérêts, avec comme cadre de négociations l'Organisation des Nations Unies.

100. En plus des difficultés économiques, nos pays sont confrontés dans certains cas à des calamités naturelles qui demeurent le lot des pays du tiers monde.

101. Dans une situation mondiale sombre et lourde de crises, il convient de citer, entre autres, que plus de la moitié des pays africains sont frappés par la sécheresse. En raison de la croissance démographique très accélérée, on constate inversement la chute verticale de la production alimentaire. Dans ces conditions, l'on comprendra aisément la raison pour laquelle, sur notre continent, près de 150 millions de personnes sont aux prises avec la famine, d'après les estimations de la FAO.

102. C'est pourquoi ma délégation estime que, en accordant une aide massive à la réalisation du Plan d'action pour lutter contre la désertification en Afrique,

conformément à la résolution 34/184 de l'Assemblée générale, la communauté internationale aura rempli un de ses devoirs de solidarité, dans le cadre de la coopération internationale.

103. La solution des problèmes complexes qui affectent de nos jours l'humanité exige plus que jamais le raffermissement du rôle que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir le droit international dans les relations entre Etats. L'Organisation des Nations Unies doit devenir un forum dynamique et efficace pour que les problèmes internationaux majeurs y soient abordés dans l'optique universelle, dans le but de régler les questions les plus complexes du globe. En vue d'atteindre ces objectifs, une qualification des activités de l'Organisation des Nations Unies s'impose afin d'accroître son efficacité, d'adapter ses structures aux exigences et aux réalités actuelles et futures de la communauté internationale. Il importe également que chaque Etat, dans sa conduite internationale, respecte les normes du droit et de l'éthique.

104. Pour conclure, ma délégation réaffirme de cette tribune la volonté qui anime le Gouvernement de la République de Guinée de coopérer étroitement avec tous les autres gouvernements dans la recherche des voies les plus adéquates pour atteindre tous les objectifs poursuivis, afin que, par ses résultats, la présente session de l'Assemblée puisse se situer à la hauteur des grandes responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de nos nobles et légitimes aspirations à la paix et au progrès de tous les peuples, dans le cadre d'une coopération équilibrée, loyale et fructueuse.

105. M. OSMAN (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi, au nom du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Soudan, de vous transmettre nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux de voir un Africain distingué et un diplomate chevronné présider aux délibérations de ce forum important, à un moment où les relations internationales traversent une phase critique et difficile. Nous sommes persuadés que, grâce à votre sagesse et à votre tact bien connus, vous mènerez nos délibérations de la manière qui pourra le mieux nous permettre de réaliser nos aspirations.

106. Notre plus profonde gratitude et nos félicitations vont également à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, pour l'excellente manière dont il a mené à bien les travaux de la trente-huitième session.

107. Nous félicitons également le Brunéi Darussalam à l'occasion de son accession à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que, avec son riche héritage historique et culturel, le Brunéi Darussalam pourra contribuer de la manière la plus positive au renforcement de nos efforts tendant à établir la paix, la prospérité et la stabilité.

108. Longtemps après avoir acquis notre indépendance, nous avons continué d'être prisonniers d'une culture et d'une civilisation étrangères, en marge de notre héritage et de nos valeurs spirituelles et culturelles. Puis, le 25 mai 1969, vint la révolution qui

émancipa la volonté de la nation et rendit progressivement au pays son héritage culturel en suivant le mode de vie islamique. Le Soudan, en choisissant le mode de vie islamique, s'est fait le champion de la fraternité et de l'unité de tous ses citoyens, qu'ils soient musulmans ou qu'ils appartiennent à d'autres religions. Le mode de vie islamique dans notre pays, c'est la conciliation et l'amour, sans violence ni contrainte. C'est la primauté de la démocratie et de la rationalisation : c'est une norme qui régit la civilisation humaine avec un esprit ouvert et prêt au compromis.

109. En s'adressant à la nation, le 1^{er} janvier de cette année, le président Nimeiri a dit :

“Nous ne tolérerons pas que quiconque nous mène au conflit et à la désunion au nom de la religion. Le Soudan, en vertu de l'Islam et dans son ombre, sera un modèle de coexistence pacifique entre cultures, croyances et religions différentes. Si Dieu le veut, le Soudan sera un modèle d'éveil islamique véritable, élevé grâce aux valeurs de l'Islam et renouvelé par ses enseignements. Nous ne serons pas un noyau de discorde, mais resterons, au contraire, un modèle admiré par tous.”

110. Le mode de vie islamique dans notre pays est l'expression de la volonté du peuple soudanais d'arrêter ses propres objectifs nationaux et, en fin de compte, de créer une société juste et clémente. C'est une manière de vivre qui respecte les droits de l'homme dans leur totalité et respecte la possibilité pour ceux qui ne sont pas musulmans de pratiquer leur religion et leurs activités culturelles.

111. Toutes ces valeurs ont été reprises dans un merveilleux consensus national lorsque le peuple soudanais a formé des processions exubérantes pour célébrer le premier anniversaire de l'application de la loi islamique et la tenue de la Conférence islamique internationale, à laquelle des centaines de dirigeants et d'érudits islamiques ont participé. Le peuple soudanais, ce faisant, a confirmé son attachement indéfectible à l'application de la loi islamique. Il a fourni la réponse qui s'imposait à toutes les campagnes lancées par ceux qui voulaient que nous demeurions captifs de valeurs et de cultures étrangères. Par ces processions, le peuple soudanais a confirmé sa décision de s'opposer résolument à tous ceux qui ont l'intention de menacer notre unité nationale en contravention d'accords régionaux et internationaux et au mépris d'un comportement international équilibré.

112. Au Soudan, le mode de vie islamique repose sur le principe de la Charte des Nations Unies qui établit le droit de chaque Etat de choisir son propre système politique, économique et social. Cette renaissance au Soudan sera une force motrice qui nous permettra de nous acquitter de nos engagements nationaux, continentaux et internationaux. Au sein de la Ligue des Etats arabes, nous continuerons d'être fidèles à la cause palestinienne. A l'OUA, nous serons à la pointe de la lutte contre le colonialisme et le racisme. Mon pays contribue de façon active aux travaux de l'Organisation de la Conférence islamique, de façon à réaliser les espoirs des peuples islamiques. En tant que membre fondateur du Mouvement des pays non alignés, nous réaffirmons notre attachement à ses principes et nous nous efforcerons de tenir le mouvement à l'écart des axes et des luttes des grandes puissances.

113. Sur le plan régional, nous œuvrons à la promotion de la coopération politique et économique avec nos voisins arabes et africains, par les canaux tant bilatéraux que multilatéraux. En conséquence, nous avons établi des commissions ministérielles conjointes et des organismes de coopération et d'intégration, tel que stipulé par le sommet économique de Lagos, de façon à utiliser les capacités de nos pays pour la construction et le développement. Une des grandes manifestations de cette coopération se trouve dans les efforts communs de la République centrafricaine, du Soudan, de l'Egypte, de l'Ouganda et du Zaïre en ce sens. Je voudrais mentionner, en outre, l'intégration entre le Soudan et l'Egypte sœur, qui constitue un modèle réussi de coopération idéale entre deux Etats voisins.

114. La grave crise économique mondiale reste au premier plan de l'ordre du jour international. Le système des Nations Unies est particulièrement préoccupé par cette crise, étant donné ses effets négatifs sur tous les aspects des relations internationales, et en particulier l'élargissement du fossé qui sépare les pays en développement des pays développés et l'absence de progrès dans la recherche d'un dialogue et d'une coopération entre ces pays, qui sont des éléments nécessaires pour faire face aux problèmes structurels de l'économie mondiale.

115. La situation économique critique en Afrique, par sa profondeur, sa gravité, sa portée et sa durée, représente une menace directe pour la vie de millions d'Africains dans le continent tout entier. En plus de subir les effets de la crise économique internationale, l'Afrique a été frappée par de graves désastres naturels. La sécheresse persistante et la désertification progressive dévastent notre agriculture et notre bétail, ce qui a aggravé la situation à tel point que toutes les projections indiquent que l'Afrique continuera à souffrir des effets de la crise actuelle, même s'il y a une reprise sensible de l'économie internationale.

116. Les effets de la situation internationale sur l'Afrique se reflètent dans le déclin des recettes d'exportation, dû à la chute constante des prix des produits de base, à l'augmentation marquée du coût des biens d'équipement importés, des services et des apports agricoles, et au tarissement des ressources financières nécessaires aux investissements. De plus, le fardeau que représente le service de la dette dépasse maintenant les recettes d'exportation. Tous ces facteurs combinés ont été la cause, à court terme, de souffrances et de sacrifices et, à long terme, ils saperont et arrêteront nos efforts de développement.

117. Le Soudan, avec beaucoup d'autres pays africains, fait face aujourd'hui aux effets de la crise économique actuelle, qui s'accompagnent des effets de conditions climatiques désastreuses. Depuis trois ans, le Soudan est frappé d'une sécheresse persistante qui se fait le plus gravement sentir dans les régions du Kordofan et du Darfour, situées respectivement à l'ouest et dans la partie centre-ouest du pays. La superficie de la région touchée est plus ou moins équivalente à la moitié de celle de l'Europe occidentale. Cette sécheresse nous alarme tout particulièrement parce que les régions touchées comprennent d'importants centres de production agricole et de bétail. Les effets dévastateurs de la sécheresse sur

l'économie des régions affectées et sur l'économie du Soudan tout entier se passent de commentaires.

118. En dépit de ces difficultés, le Soudan continue d'être un havre pour plus d'un million de réfugiés de pays voisins. Nous accueillons un nombre croissant de réfugiés pour respecter nos engagements en vertu des conventions internationales pertinentes. Nous ne ferons jamais la porte à ces réfugiés. Nous continuons de partager avec eux les ressources et les services limités dont nous disposons. S'occuper de réfugiés représente toutefois un lourd fardeau pour n'importe quel pays; il s'agit d'une responsabilité internationale commune. A cet égard, nous nous félicitons des résultats de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984, et nous espérons que la communauté internationale, et spécialement les pays donateurs, mobiliseront les ressources nécessaires à l'exécution des projets préparés par les pays hôtes. La plupart de ces projets, malgré une préparation soignée et approfondie, attendent le financement nécessaire.

119. Cela n'est qu'une petite partie de ce que l'Afrique traverse en raison de cette grave crise, qui nécessite une concentration de l'attention internationale et des ressources supplémentaires pour appuyer les efforts des pays africains afin de faire face à cette crise. L'initiative du Secrétaire général, au début de l'année, a été un catalyseur précieux en attirant l'attention mondiale sur ce qui arrive en Afrique et en invitant la communauté internationale à accroître son assistance pour faire face aux besoins urgents, notamment ceux, très sérieux, d'aliments, ainsi qu'aux besoins à moyen et à long terme, à savoir la réhabilitation de l'agriculture, l'industrie et l'infrastructure, permettant ainsi de reprendre les efforts sur la voie du développement économique et social.

120. Nous reconnaissons pleinement que la solution de la crise actuelle relève de la responsabilité première des pays africains eux-mêmes. Cependant, l'ampleur et la nature de la crise exigent que la communauté internationale, dans un esprit de coopération et d'intérêt mutuel, assume une responsabilité essentielle en appuyant les efforts africains.

121. Nous croyons que le plan de la Banque mondiale pour l'Afrique sera très utile pour contribuer à la collecte des ressources financières nécessaires pour aider les pays africains à faire face à cette crise. Cependant, nous regrettons que la dernière réunion de la Banque mondiale n'ait pas débouché sur un engagement international clair visant à fournir les ressources économiques nécessaires à l'Afrique, en dépit des expressions d'appui et de sympathie de la part de tous les pays donateurs. Nous espérons que les dirigeants de la Banque mondiale continueront par leurs efforts d'œuvrer à cette fin et que les canaux bilatéraux et multilatéraux, et en particulier l'Organisation des Nations Unies et ses programmes, seront utilisés pour appuyer les efforts des pays africains par des ressources accrues.

122. L'Afrique se heurte à une crise économique grave, alors qu'elle fait face également à des problèmes politiques sérieux posés par la situation en Afrique australe qui va se détériorant. Là, le régime raciste de Pretoria continue de pratiquer sa politique inhumaine d'*apartheid* et de dénier à la majorité afri-

caine ses droits légitimes. Il maintient son occupation illégale de la Namibie et continue de représenter une menace sérieuse pour les pays d'Afrique australe et pour l'Afrique dans son ensemble.

123. Cette année, le régime de Pretoria a utilisé une nouvelle manœuvre — faisant partie d'une série de machinations — afin d'affermir son système d'*apartheid*. Il s'agit d'une prétendue réforme constitutionnelle qui accorde aux gens de couleur et à ceux d'origine asiatique des chambres distinctes au Parlement. Apparemment, ces "réformes" permettent à ces minorités de participer au gouvernement, alors qu'en réalité elles cherchent à précipiter un conflit entre ces groupes et la majorité noire, qui se voit même refuser cette participation factice. Cependant, en dépit de ces efforts visant à asseoir le système d'*apartheid* et à perpétuer les souffrances de la majorité noire, les sinistres objectifs du régime minoritaire blanc ont échoué aux niveaux à la fois national et international. Au niveau national, les groupes que les prétendues réformes cherchaient à apaiser ont boycotté les élections et ont pris part au soulèvement populaire dirigé contre ces "réformes". Ce soulèvement a reconfirmé l'unité des peuples d'Afrique du Sud contre la tyrannie de la minorité raciste blanche. La répression et de nouveaux massacres comme ceux de Sharpeville et de Soweto n'étoufferont pas la rébellion.

124. Au niveau de la communauté internationale, que la minorité blanche a également cherché à apaiser par des semblants de modération et de réformes graduelles, les prétendues réformes constitutionnelles n'ont suscité que rejet et mépris. La communauté internationale a compris l'objectif de ces "réformes" et les a rejetées, comme elle avait rejeté plus tôt les bantoustans. La résolution adoptée par l'Assemblée générale vendredi dernier [résolution 39/2] et la résolution analogue du Conseil de sécurité [résolution 554 (1984)] réaffirment ce rejet international. Nous espérons que ce consensus clair signifiera le maintien de la pression et de l'action internationale visant à faire disparaître le système odieux d'*apartheid*.

125. Un siècle s'est écoulé depuis le début de la domination et de l'occupation étrangères de la Namibie et le peuple namibien continue de lutter pour son autodétermination et son indépendance. Cependant, on ne discerne aucun signe de solution imminente à ce problème. La situation met en cause la capacité des Nations Unies à obtenir l'indépendance namibienne conformément au plan de paix entériné par le Conseil de sécurité dans la résolution 435 (1978). Il est impératif de dénoncer et de rejeter ici les tentatives de l'Afrique du Sud d'utiliser l'indépendance de la Namibie pour servir ses propres intérêts et de la rattacher à des questions étrangères qui n'ont rien à voir avec le plan de paix. Le règlement de la question de Namibie exige donc une action internationale continue et sérieuse pour obtenir l'indépendance ainsi qu'un appui matériel et moral à la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien.

126. Le Soudan a toujours apporté une attention particulière aux événements qui ont lieu dans le Tchad voisin. Ce qui s'y déroule nous atteint directement étant donné les liens étroits de sang, l'histoire et la géographie communes. Nous continuons à demander le respect de la sécurité, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Tchad et nous insistons depuis tou-

jours pour que les Tchadiens eux seuls résolvent les problèmes du Tchad et parviennent à une réconciliation nationale sans ingérence ou intervention étrangères. En fait, mon pays a déployé des efforts inlassables dans ce sens, mais l'ingérence et l'intervention étrangères continuelles ont aggravé le problème et entravé les efforts tentés pour faciliter une solution tchadienne dégagée par les Tchadiens eux-mêmes.

127. A la lumière de la gravité de la situation au Tchad, le Soudan demande à la communauté internationale de continuer à s'efforcer d'appuyer le gouvernement légitime du Tchad, présidé par Hissène Habré, et de soutenir ses efforts tendant à la réconciliation nationale et à la sauvegarde de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Tchad.

128. Nous sommes absolument persuadés que le règlement de la question tchadienne ne peut être réalisé que par les Tchadiens eux-mêmes, à l'abri de toute pression ou ingérence étrangère. Tout effort, tout arrangement relatif à la question du Tchad doit respecter l'indépendance de ce pays, son unité et son intégrité territoriale.

129. L'évolution de la situation au Moyen-Orient et les tragédies du peuple palestinien ont continué de mettre en danger la paix et la sécurité de la région et du monde. De plus, ils représentent une véritable pierre de touche de la crédibilité de l'Organisation internationale et de sa responsabilité pour ce qui est de s'opposer à un agresseur et de restaurer la justice et la légitimité.

130. La situation au Moyen-Orient se détériore rapidement à la suite de l'intransigeance d'Israël ainsi que de sa politique d'agression et d'expansion, de son déni des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien, de son annexion de terres arabes et de l'établissement illégal de colonies de peuplement, en même temps que de ses pratiques criminelles persistantes visant à réduire au silence la voie du droit et de la justice et à éliminer le problème palestinien, qui est reconnu par la communauté internationale comme le cœur et l'essence même de la question du Moyen-Orient. La communauté internationale a également fait preuve d'un consensus et ce dans plusieurs forums, plus récemment lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, consensus d'après lequel aucune paix juste et durable ne peut être établie au Moyen-Orient sans le retrait israélien total et inconditionnel de tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem, et sans l'exercice par le peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP, de ses droits à l'autodétermination, au retour dans ses foyers et au recouvrement de ses biens, de son droit à établir son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire. A cet égard, l'exécution des recommandations de la Conférence de Genève⁶, adoptées par l'Assemblée générale l'année dernière [résolution 38/58 C] continue d'être urgente et prioritaire si l'on veut que la communauté internationale s'acquitte de ses responsabilités pour ce qui est de la réalisation de la paix et de la sécurité sur la base du droit, de la justice et de la légitimité internationale.

131. Si l'on n'applique pas des mesures de dissuasion à l'égard des actes d'agression d'Israël, ce pays continuera d'être encouragé à défier la volonté de la com-

munauté internationale et à poursuivre sa politique irresponsable. L'invasion israélienne du Liban a démontré une fois encore que la situation dans la région continuera d'être lourde de dangers imminents à moins que l'on ne contraigne Israël à abandonner sa politique d'agression et d'expansion. Le monde entier a assisté à ses pratiques de génocide au Liban, à la poursuite de sa politique cruelle et répressive sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza, la ville sainte de Jérusalem et sur les Hauteurs du Golan, au mépris de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. En condamnant vigoureusement les actes et la politique d'Israël, la communauté internationale devrait contraindre Israël à se retirer totalement du Liban, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de permettre au Liban de regagner son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

132. Alors que nous nous réunissons à nouveau dans une atmosphère d'instabilité internationale, de foyers de tension, d'ingérence étrangère dans les affaires des autres Etats, de crise économique et de catastrophes naturelles, nous n'avons pas d'autre choix que de suivre la voie de la paix et de la stabilité grâce au respect par les Etats Membres des principes de la Charte et l'exécution des dispositions collectives de sécurité qui sont prévues dans la Charte.

133. Il est indubitable que le progrès de la technique et l'interdépendance des Etats qui en résulte font que tout revers du processus de paix dans quelque région que ce soit constitue une menace pour la paix et la sécurité des autres. A cet égard, le Soudan a fait preuve d'une préoccupation plus profonde face aux événements récents qui se sont déroulés dans la mer Rouge et qui ont conduit à la pose de mines sur cette voie stratégique. Cette préoccupation est le prolongement des efforts précédents du Soudan et d'une initiative qui a mené à la Conférence quadripartite au sommet, tenue à Taiz en 1977, dont l'objectif était de déclarer la mer Rouge zone de paix, à l'abri de la lutte entre les grandes puissances et de leur hégémonie. Les événements récents ont confirmé qu'une action concertée de la part des Etats du littoral s'imposait afin de garantir la liberté de navigation dans la mer Rouge. C'est pourquoi nous avons demandé à nouveau une réunion à Khartoum des ministres des affaires étrangères des Etats du littoral. Nous espérons que les consultations menées actuellement entre les Etats intéressés pourront déboucher rapidement sur l'objectif souhaité. Cela permettra de renforcer les efforts actuels visant à transformer l'océan Indien en une zone de paix, la mer Rouge en étant particulièrement l'une des extensions naturelles les plus importantes.

134. La guerre entre l'Iran et l'Iraq entre dans sa cinquième année. Nous suivons, au Soudan, son évolution de très près, et nous sommes extrêmement peinés de voir ce conflit se poursuivre entre deux pays liés par la religion et la proximité géographique. Nous sommes particulièrement attristés par le défi qu'oppose l'Iran à tous les appels et à tous les efforts internationaux émanant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes régionaux pour que soit mis fin à cette guerre prolongée qui pourrait s'étendre à tous les autres pays de la région. De cette tribune, nous souhaitons louer l'attitude conciliante de l'Iraq et les efforts qu'il déploie pour mettre un terme à cette

guerre et à ses séquelles. D'autre part, nous invitons l'Iran, une fois encore, à entendre la voix de la raison et à accepter ces initiatives de paix afin d'arrêter le gaspillage de ressources humaines et matérielles.

135. Le Soudan rejette fermement le recours à la force pour résoudre les conflits et il lance un appel pour que les différends soient réglés par le dialogue et la négociation. En nous inspirant de ce principe, nous demandons une fois de plus le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea afin de permettre aux deux peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination librement et à l'abri de toute intervention ou pression étrangères.

136. Nous espérons également qu'un règlement pacifique interviendra à Chypre, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et aux efforts en cours du Secrétaire général. Nous espérons que le conflit en Corée sera réglé de façon pacifique, conformément aux aspirations et aux souhaits du peuple coréen, afin qu'il puisse exercer librement sa volonté sans intervention extérieure et contribuer de façon positive aux efforts internationaux en vue de réaliser la paix et la coopération internationales.

137. Notre monde fait face à de nombreux problèmes et conflits dangereux. Le plus grave de ces problèmes est la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, qui s'étend maintenant à l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes profondément soucieux de voir qu'aucun progrès tangible n'a été encore réalisé dans le domaine du désarmement, situation qui pourrait déboucher sur un affrontement entre les deux superpuissances. Ce danger dévastateur, qui menace l'existence même de l'humanité, suppose impérativement que les grandes puissances surmontent toutes les difficultés qui s'opposent à un désarmement général et complet. Nous sommes convaincus que la somme impressionnante de 1 000 milliards de dollars consacrée aux armements devrait être réaffectée aux efforts de développement et à la coopération économique internationale.

138. En conclusion, qu'il me soit permis de dire combien je suis sensible aux efforts constants déployés par le Secrétaire général, comme il l'a décrit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], en ce qui concerne les grands problèmes auxquels les Nations Unies sont confrontées et l'avenir de la coopération économique internationale. A la veille du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation, nous espérons que ce rapport constituera la base de nos discussions au cours de la session actuelle et de l'intersession afin que nous puissions réaffirmer les réalisations des Nations Unies et chercher les moyens d'éviter toute imperfection. Ce faisant, l'Organisation des Nations Unies pourra répondre aux aspirations des peuples du monde.

139. Je saisis cette occasion pour répéter que nous appuyons indéfectiblement les principes de la Charte des Nations Unies et que nous déployons des efforts constants pour atteindre les nobles objectifs qui y sont consacrés.

140. M. WOLDE (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation éthiopienne et en mon nom propre, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la trente-neuvième session

de l'Assemblée générale. Votre élection constitue non seulement la reconnaissance de vos qualités personnelles de diplomate chevronné, mais aussi un hommage mérité au rôle positif que votre pays, la Zambie, et son chef d'Etat, le président Kenneth Kaunda, jouent dans les affaires internationales. En vous souhaitant tout le succès possible dans l'exercice de vos lourdes responsabilités, je voudrais vous assurer de la pleine coopération de la délégation éthiopienne dans vos efforts.

141. Je tiens également à saisir cette occasion pour dire combien l'Ethiopie a estimé la sagesse et l'efficacité dont a fait preuve votre éminent prédécesseur, M. Jorge Illueca, président du Panama.

142. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam au sein de cette famille des nations.

143. La quête de la paix, du progrès et de la justice a été une constante dans l'histoire de l'humanité. Ni le stade de développement des sociétés ni leurs caractéristiques culturelles n'ont pu changer de façon permanente leurs aspirations immuables qui surgissent des profondeurs de la conscience de l'homme. En fait, cette noblesse d'esprit continue d'animer les pensées et les actes de la grande majorité de l'humanité.

144. Mais l'histoire n'a jamais été unidimensionnelle. La poursuite des nobles objectifs de paix, de progrès et de justice par la grande majorité des peuples du monde a, tout au long de l'histoire, été contestée par une minorité qui poursuivait égoïstement une politique de domination, d'oppression et de pillage. Cette minorité considère que l'agression, l'intervention et la guerre sont des instruments légitimes leur permettant de mener à bien leur politique odieuse. En fait, l'histoire du monde a été et reste encore, dans une grande mesure, le reflet de la lutte entre ces deux forces adverses.

145. La victoire sur le fascisme et le militarisme en 1945 représente un jalon marquant dans ce processus continu de lutte entre le bien et le mal. La création de l'Organisation des Nations Unies la même année symbolise non seulement l'unité d'objectifs, qui s'est manifestée grâce aux efforts conjoints de l'humanité contre le fascisme et le militarisme, mais également le caractère universel des espoirs et des aspirations des peuples de par le monde, s'agissant de la paix, du progrès et de la justice.

146. C'est ce caractère universel des valeurs chéries par l'homme que nous nous sommes engagés à protéger et à encourager, lorsque, dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, "Nous, peuples des Nations Unies", avons manifesté de façon catégorique notre détermination de mettre un terme à la guerre, de maintenir la dignité de la personne humaine, de préserver la justice et de favoriser le progrès social. L'Organisation des Nations Unies est ainsi devenue dépositaire des instincts les plus nobles de l'humanité et le seul représentant de sa conscience collective.

147. A cet égard, et à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je me dois donc d'affirmer, une fois encore, l'engagement inébranlable de l'Ethiopie envers les buts et principes de la Charte et l'objectif d'un renforcement accru de l'Organisation des Nations Unies comme étant la seule tribune universelle pour l'harmonisation des

actes des nations dans la recherche des objectifs fondamentaux de paix, de progrès et de justice.

148. En examinant la situation internationale actuelle, nous constatons que le monde de 1984, est toujours, en grande partie, confronté aux mêmes problèmes que ceux dont sont saisies les Nations Unies depuis des dizaines d'années. La course aux armements, les problèmes économiques internationaux, les défis que représentent la racisme et l'*apartheid*, la question de l'indépendance de la Namibie, les problèmes du Moyen-Orient — pour n'en citer que quelques-uns — sont toujours présents. Le fait que ces problèmes internationaux et d'autres sont restés sans solution aussi longtemps ne peut être attribué, comme certains pourraient le proclamer, aux erreurs commises par l'Organisation des Nations Unies. Ils sont dus, dans une large mesure, à l'effondrement de l'ordre international juridique et politique, comme en témoigne la conduite de certains Etats Membres qui violent de plus en plus fréquemment les règles et normes du droit international et méprisent fréquemment l'Organisation des Nations Unies en tant que tribune universelle pour résoudre les problèmes internationaux.

149. Le problème de l'Afrique australe, qui trouve son origine dans les instincts les plus bas de domination d'un petit nombre pour dominer la majorité et qui pèse sur la conscience de l'humanité depuis si longtemps, en est un bon exemple. Le régime raciste de Pretoria, aidé et encouragé par ses alliés impérialistes, persiste dans son intransigeance et dans son occupation illégale de la Namibie, et le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, tel qu'il est entériné dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, est resté jusqu'à présent lettre morte. Nous sommes navrés et déçus que le régime d'*apartheid* et ses alliés, notamment le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, tout en intensifiant le pillage des ressources humaines et matérielles de la Namibie, continuent d'invoquer des problèmes externes afin de retarder encore l'exercice par le peuple namibien de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Par ailleurs, ils ne ménagent aucun effort dans leur recherche d'un groupe de fantoches qui pourraient perpétuer leur rôle dominant dans les affaires de la Namibie après l'indépendance.

150. Il ne fait aucun doute que ces tentatives futiles des racistes, des colonialistes et des néocolonialistes seront déjouées par le peuple héroïque de Namibie, sous la direction de son seul représentant légitime, la SWAPO.

151. Au sein de la République sud-africaine elle-même, le régime raciste fait tout ce qui est en son pouvoir pour consolider le régime infâme d'*apartheid*. Tout en continuant à dénier aux masses africaines leurs droits de l'homme fondamentaux et leur droit à la liberté, le régime d'*apartheid* tente de tromper la population de couleur et la population d'origine asiatique par des subterfuges "constitutionnels" et des "réformes politiques" dénuées de sens. L'Ethiopie est convaincue que ce stratagème impérialiste éculé de "diviser pour régner", dont est victime la majorité prépondérante de la population d'Afrique du Sud, y compris la population de couleur et la population d'origine asiatique, est contesté et sera, comme

tous les autres desseins diaboliques du régime d'*apartheid*, totalement rejeté par la communauté internationale.

152. Le régime de Pretoria, non content des mesures répressives auxquelles est soumise continuellement la population africaine de Namibie et d'Afrique du Sud, avec le plein appui de ses alliés impérialistes, a commis, en toute impunité, des actes répétés d'agression armée contre les Etats de première ligne, notamment l'Angola et le Mozambique. Ces mêmes Etats ont été victimes d'actes de subversion et de déstabilisation commis par le régime de Pretoria, qui a introduit dans leurs territoires des mercenaires, des membres de la cinquième colonne et des agents pour semer la mort et la destruction.

153. Selon leur logique pervertie, Pretoria et ses amis justifient l'agression armée contre les Etats de première ligne et leur déstabilisation comme étant une véritable recherche de la paix et de la stabilité régionales. La communauté internationale sait, cependant, que l'objectif de cette politique du régime d'*apartheid* et de ses alliés ne consiste pour Pretoria qu'à gagner du temps et à bénéficier d'un répit dans la lutte armée si vaillamment livrée par la SWAPO en Namibie et par les mouvements de libération, notamment l'ANC, en Afrique australe.

154. Comme le déclare de façon si éloquente le Communiqué final de la réunion au sommet des Etats de première ligne, qui s'est tenue à Arusha le 29 avril 1984 : "la paix est incompatible avec le racisme et le colonialisme... Ni la puissance militaire, ni les machinations politiques [douteuses]... ne peuvent faire échec aux idéaux de liberté et d'égalité raciale⁷." En Ethiopie, nous espérons sincèrement que cette vérité historique évidente sera prise en considération par les quelques pays qui considèrent ce bastion de l'*apartheid* comme un allié naturel et comme le bastion de la civilisation occidentale. Il est toutefois encourageant de constater que la communauté internationale continue à estimer que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et à rejeter l'occupation illégale de la Namibie ainsi que le racisme institutionnalisé en Afrique du Sud.

155. Tout en s'engageant à redoubler d'efforts pour soutenir moralement et matériellement tant la SWAPO et les mouvements de libération d'Afrique du Sud que l'ANC, le Gouvernement et le peuple éthiopien lancent un appel à toutes les nations de bonne volonté en leur demandant de faire de même, jusqu'à ce que le flambeau de la liberté et de l'égalité raciale embrase la Namibie et l'Afrique du Sud. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas non plus continuer indéfiniment à se contenter de déclarations de condamnations; elle doit adopter et appliquer des sanctions obligatoires contre le régime raciste jusqu'à ce que le plan des Nations Unies soit appliqué en Namibie et que l'*apartheid* soit démantelé en Afrique du Sud. Par ailleurs, les Etats de première ligne devraient se voir offrir une assistance complète afin de reconstruire leurs économies et de mieux défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

M. Adjoyi (Togo), vice-président, prend la présidence.

156. Nous espérons également que les pays qui ont récemment accueilli M. Botha dans leurs capitales

pour aider Pretoria à sortir de son isolement se rendent compte qu'aucune campagne de relations publiques ou stratagèmes diplomatiques ne peuvent changer la véritable nature du système pernicieux de l'*apartheid*.

157. Nous avons l'espoir aussi que le Gouvernement des Etats-Unis abandonnera sa politique qui consiste à faire dépendre l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie du retrait des internationalistes cubains d'Angola. Cette politique a servi à retarder l'indépendance de la Namibie. Il faut bien que l'on sache que, pour le peuple namibien, une indépendance retardée est une indépendance refusée.

158. En plus des problèmes insurmontables de l'Afrique australe, l'Afrique est aujourd'hui confrontée à d'autres défis graves, comme la question du Sahara occidental et le conflit au Tchad. En dépit de la nature complexe et délicate de ces problèmes, le Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres dirigeants africains tentent toujours d'y trouver une solution. Jusqu'à présent, toutefois, on n'a pas progressé vers le règlement de la question du Sahara occidental, la pleine application des dispositions de la résolution AHG/Res.104 (XIX)⁵, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983, s'avérant difficile. L'Ethiopie espère que la prochaine session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine réussira à mettre fin à cette impasse et à résoudre le problème.

159. Pour ce qui est de la situation au Tchad, je me félicite de l'accord signé récemment par la France et la Libye. Je lance un appel à nos frères et à nos sœurs du Tchad pour qu'ils saisissent cette occasion pour opérer la réconciliation nationale, ramener la paix et la prospérité dans leur pays.

160. Les difficultés auxquelles est confrontée l'Afrique sur la scène politique sont au moins aussi inquiétantes que les conditions économiques et sociales qu'elle connaît aujourd'hui. La situation affligeante dans laquelle se trouve en ce moment l'Afrique n'est pas un phénomène soudain, mais plutôt le résultat des impacts successifs d'un certain nombre de facteurs négatifs qui ont assailli la région. Les blessures que le colonialisme a infligées aux pays africains, ajoutées aux ravages divers du néocolonialisme, ont eu un effet défavorable sur les perspectives du développement socio-économique de l'Afrique.

161. Aujourd'hui, l'Afrique souffre, d'une part, de déficiences structurelles internes et externes graves, en particulier d'une croissance économique lente et d'une rigidité économique générale, et, d'autre part, des effets dévastateurs de catastrophes naturelles telles que la sécheresse persistante, les cyclones répétés, les tremblements de terres et les inondations. La crise économique et sociale qui se fait actuellement sentir sur le continent prend donc deux dimensions importantes : la situation d'urgence, qui constitue une menace immédiate à la survie de l'homme, et les problèmes structurels, tant nationaux qu'internationaux, profondément ancrés qui ont entravé et entravent toujours les efforts de développement de l'Afrique.

162. Un examen attentif des données internationales en matière économique et sociale révèle que les nations d'Afrique subissent de plein fouet les revers de l'économie mondiale. La récession dans laquelle s'est engouffrée l'économie internationale ces dernières années s'est répercutée sur les économies africaines. Ses maux inhérents, tels que l'effondrement des prix des produits de base, un protectionnisme accru, des termes de l'échange défavorables, le déficit de la balance des paiements, le déclin de l'aide publique au développement et l'augmentation du montant de la dette extérieure ont gravement compromis à la fois le bien-être et les perspectives de développement des peuples d'Afrique. Il en est résulté une baisse de près de 300 p. 100 du taux de croissance moyen du produit national brut, qui est passé de 4,4 p. 100 en 1980 à 1,1 p. 100 en 1982, ce qui, je dois le souligner, est bien en-dessous du taux de croissance de la population. En 1983, la production par habitant a baissé de 10 p. 100 par rapport à celle de 1980.

163. La situation de l'Afrique dans le domaine du commerce international laisse elle aussi beaucoup à désirer. L'effondrement des prix de nos principaux biens et services destinés à l'exportation a considérablement réduit nos recettes extérieures en devises. En 1983, nos recettes d'exportation ont baissé de 32 p. 100 par rapport à celles de 1980. Pendant la période 1979-1981, l'Afrique a perdu près de 2 milliards de dollars sur ses seules exportations de cinq produits primaires en raison de la chute persistante des prix des matières premières. Ce phénomène a encore aggravé le déficit de la balance des paiements, qui a atteint en 1982 2,7 milliards de dollars pour l'ensemble de l'Afrique.

164. Ce qui est affligeant, c'est que la constante détérioration des recettes extérieures en devises associée à la stagnation de l'aide publique au développement a laissé l'Afrique dans une situation où elle ne peut engendrer des revenus supplémentaires suffisants, ne serait-ce que pour couvrir le service de la dette, sans même parler d'entreprendre de nouveaux programmes de développement. En fait, l'encours du service de la dette extérieure des pays africains est passé de 143 milliards de dollars en 1982 à 150 milliards de dollars à la fin de 1983, ce qui représente 180 p. 100 de la valeur des biens et services exportés par le continent la même année. Le service de la dette extérieure s'est également accru de 22,4 p. 100 des exportations de biens et services par rapport à 10 p. 100 en 1980.

165. Il y a pis encore : le déclin marqué des entrées nettes de capitaux, qui sont passées de 14,2 milliards en 1982 à 7,8 milliards de dollars en 1983, a obligé les pays africains à avoir recours à des emprunts commerciaux à des taux d'intérêt élevés.

166. Comme je l'ai déjà signalé, l'un des facteurs principaux à l'origine des problèmes économiques que connaît actuellement l'Afrique est l'infrastructure économique que le continent a héritée du colonialisme. Les pays africains, après leur accession à l'indépendance politique, ont été contraints de suivre les modèles de développement économique d'avant l'indépendance, qui étaient essentiellement fondés sur la production et l'exportation d'un petit éventail de produits agricoles et de minéraux. Cette assise économique étroite et la dépendance des marchés étrangers

ont laissé le niveau de développement des possibilités d'infrastructures nécessaires et autres intrants à un stade rudimentaire pour la majorité de nos pays.

167. Ainsi, le malaise croissant des économies des pays africains est loin d'être le résultat d'un simple phénomène cyclique dû à la récession générale actuelle. Je pense plutôt qu'il découle du déséquilibre structurel sous-jacent hérité du colonialisme.

168. Par conséquent, si l'on veut corriger les problèmes pressants et immédiats du continent, il faut prendre des mesures susceptibles de remédier aux causes sous-jacentes. On ne devrait pas se contenter, à notre avis, de contenir la crise immédiate au moyen de mesures temporaires de relance mais plutôt s'efforcer de surmonter ces problèmes en créant les conditions propices à une croissance soutenue.

169. En plus des graves crises économiques, l'Afrique doit maintenant faire face au spectre de la sécheresse et de la désertification. La sécheresse qui, au début des années 70, était limitée à quelques pays de la région soudano-sahélienne, s'étend à présent à toutes les autres régions de l'Afrique et touche plus de la moitié des Etats membres de l'OUA. Cette sécheresse persistante et à grande échelle a provoqué la détérioration de l'environnement et la désertification progressive. Des millions d'hectares de terres hier productives et fertiles sont aujourd'hui abandonnés en raison de la désertification.

170. Autrement dit, la plupart des Etats africains qui étaient autonomes sont maintenant devenus des importateurs nets de produits alimentaires, 25 p. 100 de toute l'aide accordée à des conditions de faveur au continent servant à l'achat de produits alimentaires. Si cette tendance devait persister, la note des importations de produits alimentaires continuerait à augmenter, mobilisant peut-être jusqu'à 60 à 70 p. 100 de toute l'aide et de tous les prêts concédés à des conditions de faveur et restreignant encore les activités de développement. En fait, la situation est devenue tellement grave que la plupart de nos projets de développement socio-économique, pour ne pas dire tous, ont été ajournés. En réalité, cette sécheresse prolongée ne fait pas que retarder nos activités de développement, elle menace à long terme la survie même des peuples africains et leur civilisation.

171. Comme tout le monde le sait, l'Ethiopie est l'un des pays qui ont été touchés par la sécheresse actuelle. Je n'ai pas besoin d'utiliser beaucoup de temps précieux de l'Assemblée pour expliquer notre situation dramatique : plus de 5 millions de mes compatriotes sont menacés de famine et de disette par suite de la sécheresse prolongée et persistante qui s'est abattue sur le pays depuis le début des années 60. Mon gouvernement a toujours essayé de tenir les membres de l'Assemblée — et en fait la communauté internationale dans son ensemble — pleinement informés de la situation critique dans laquelle se trouvent les victimes de la sécheresse en Ethiopie. Je voudrais maintenant simplement souligner que la situation actuelle est si grave et les effets cumulatifs des sécheresses passées si dévastateurs, que le peuple éthiopien a besoin d'urgence d'une assistance internationale et massive.

172. A ce propos, je voudrais également exprimer la sincère reconnaissance du peuple et du Gouverne-

ment éthiopiens à tous les gouvernements donateurs, aux institutions spécialisées et autres organes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations volontaires, pour leur souci humanitaire et leur assistance.

173. Qu'il me soit permis maintenant de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour ses initiatives visant à porter l'attention de la communauté internationale sur la situation critique en Afrique et pour les efforts qu'il a déployés pour trouver une méthode d'approche intégrée et cohérente du règlement de la crise.

174. L'Ethiopie se félicite également du rapport du Secrétaire général sur la situation économique critique de l'Afrique [A/39/594]. Ce rapport donne un compte rendu précis et détaillé de la situation en Afrique, y compris une évaluation précise des besoins d'urgence dans les pays les plus gravement touchés dans un cadre intégré de développement africain. Nous espérons que ce document recevra, au cours des débats de l'Assemblée à cette session, l'attention qu'il mérite tant et, ce qui est plus important, la réponse indispensable de la communauté internationale tout entière, sous forme de mesures concrètes.

175. En Afrique, nous n'avons épargné aucun effort pour faire face à la crise en utilisant tous les moyens et ressources dont nous disposons. Il devait évidemment en être ainsi, car nous reconnaissons que c'est à nous qu'incombe la responsabilité principale du développement de notre région. Mais, en raison de l'ampleur et de la complexité des problèmes, on ne pouvait pas, avec réalisme, espérer que l'Afrique puisse faire face à la situation toute seule. Dans quelques cas, certains aspects de la crise de l'Afrique sont hors de la portée des pays africains, individuellement ou collectivement; et de nombreux éléments fondamentaux de notre crise sont soit d'ordre naturel, soit du domaine des relations économiques internationales. Dans les deux cas, la capacité de l'Afrique à influencer ou à changer de façon décisive le cours des événements est évidemment très limitée.

176. Néanmoins, nous n'avons pas manqué d'essayer de trouver des solutions. En fait, non seulement la quarantième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 27 février au 5 mars 1984, a traité complètement de la crise, mais, faisant suite à la résolution adoptée à cette session [voir A/39/207, résolution CM/Res.928 (XL)], la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, à sa dixième séance, tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 mai 1984, a adopté un Mémorandum spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁸. Ce mémorandum a été présenté au Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire, en 1984, et l'on était convaincu que son examen conduirait à des mesures concrètes de la communauté internationale. Dans ce mémorandum, ainsi que dans la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains, adoptée par les ministres africains des finances⁹, l'Afrique a donné son avis bien pesé et collectif sur la crise, avec des recommandations précises sur le rôle qu'elle attend de la communauté internationale.

177. Mais, malheureusement, le débat au Conseil économique et social, bien qu'il ait montré compréhension et sympathie pour la crise africaine, s'est terminé sans que l'on se mette d'accord sur une déclai-

ration. J'espère donc sincèrement qu'à cette session l'Assemblée générale réussira là où le Conseil économique et social a échoué et produira une déclaration promettant le plein appui de la communauté internationale pour résoudre la crise économique de l'Afrique sur la base des propositions figurant dans le Mémoire spécial de la Commission économique pour l'Afrique. J'espère également que la communauté internationale montrera une fois pour toutes qu'elle s'engage vraiment à s'associer aux efforts déployés par les pays africains pour faire face à la fois à la lutte pour la survie et au défi du développement. Les besoins urgents de ces pays en termes d'assistance au développement sont bien connus. Ce qu'il faut, c'est un cadre concret pour répondre à ces besoins.

178. Mais l'on ne peut manquer de se demander si ce cadre peut s'inscrire dans le système économique international injuste, qui, lui-même, est affecté par une crise aiguë et dangereuse. En fait, le système économique international actuel continue d'être une source de vive préoccupation, non seulement pour ses effets dévastateurs sur la vie économique et sociale des peuples des pays en développement, mais aussi pour la tension qu'il crée parmi les nations et qui a des répercussions négatives sur la paix et la sécurité mondiales.

179. La gravité de la crise actuelle exige une vision audacieuse et un dialogue constructif, ainsi que des efforts novateurs et collectifs, mais l'absence de volonté politique de la part des pays développés a, jusqu'ici, entravé les efforts communs nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes économiques globaux. Au contraire, le monde développé semble s'être résigné au doute, à la méfiance et, ce qui est le plus grave, aux tendances égocentriques.

180. Depuis près de trois décennies, les pays en développement lancent appel sur appel en faveur d'une prospérité commune. Ils ont préconisé avec persistance et conviction la restructuration de l'ordre économique international actuel, qui est inégal et inéquitable. Néanmoins, tous les efforts visant à rechercher un ajustement structurel du système et à adopter les mesures nécessaires pour alléger les conditions des pays en développement se heurtent à la résistance opiniâtre de certains pays développés.

181. Ce manque de coordination pour traiter de façon appropriée d'une situation globale inquiétante a, à son tour, aggravé encore le climat économique international. A cet égard, il faut comprendre que, chaque fois que la communauté internationale ne parvient pas à prendre des mesures qui répondent à la gravité du problème, non seulement les pauvres mais aussi les riches sont forcément touchés.

182. L'Ethiopie continuera donc de demander instamment à la communauté internationale de prendre des mesures audacieuses et concrètes en vue de créer un nouvel ordre économique international. L'interdépendance des nations exige que l'on relève ce défi global par une réaction globale. Nous espérons sincèrement que les centres concernés du pouvoir économique réévalueront leur position actuelle, compte tenu du fait que seules des mesures originales et efficaces pourront créer des possibilités positives de coopération fructueuse, qui l'emporteront sur l'avantage à court terme de la prédominance.

183. Alors que la majorité écrasante de l'humanité languit dans une pauvreté sordide indicible, des milliards de dollars et des millions d'heures de main-d'œuvre sont gaspillés avec insouciance chaque jour à la production, à l'essai et à l'accumulation d'armes de destruction massive. De toute évidence, rien ne saurait mieux démontrer que le monde a perdu son sens moral.

184. Malgré l'opposition unie de la vaste majorité de l'humanité à la course aux armes nucléaires, de nouveaux systèmes d'armes nucléaires plus meurtriers et plus précis sont produits et mis en place dans plusieurs parties du monde, le but étant d'atteindre la supériorité nucléaire, et en fait la possibilité de frapper le premier, ce qui augmente encore les risques de guerre.

185. L'année dernière plus que l'année précédente, et cette année plus encore que l'année dernière, la marche macabre vers l'affrontement nucléaire apocalyptique s'est accélérée. En fait, le nœud coulant nucléaire autour du cou de l'humanité se resserre davantage au fil des jours. La quête pour la paix et le désarmement est donc devenue aujourd'hui le principal point de l'ordre du jour de l'humanité. Mais la paix n'est pas un produit qui peut se fabriquer. C'est le produit d'une pensée créatrice, d'un discours raisonné et d'une sagesse politique qui vise à l'humanisation de l'homme et à la préservation de sa civilisation.

186. Par conséquent, au nom du peuple et du Gouvernement éthiopiens, je fais une fois encore appel aux instincts les plus nobles et au bon sens de tous ceux qui sont désireux de faire cesser et d'inverser cette course aveugle vers la catastrophe nucléaire, et je leur demande de s'associer au contraire avec le reste de l'humanité dans la recherche commune de lendemains meilleurs.

187. Plus encore que cette menace nucléaire, la militarisation toujours plus avancée de l'espace extra-atmosphérique et des régions du globe jusqu'ici pacifiques est une source d'inquiétude pour la plupart d'entre nous. En Ethiopie, nous sommes particulièrement préoccupés par l'intensification des activités militaires dans la région de l'océan Indien. Malgré de nombreuses déclarations et résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des pays non alignés, la région de l'océan Indien est loin d'être une zone de paix. De fait, elle devient de plus en plus une zone militaire.

188. La présence de forces militaires impérialistes, la création de bases militaires impérialistes et l'acquisition d'installations militaires, la mise au point de nouvelles structures de commande militaires, de même que la manifestation de la puissance militaire par de prétendues manœuvres militaires, représentent non seulement une menace à la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays, mais aggravent également les relations entre les nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que cette tendance dangereuse à la militarisation de la région doit être stoppée et inversée. A cet égard, l'Ethiopie est convaincue que la tenue à Colomb de la Conférence internationale sur l'océan Indien, attendue depuis longtemps, pourrait constituer une contribution positive à la réalisation de cet objectif.

189. Le paradoxe selon lequel l'absence de guerre ne représente pas la paix est encore plus évident aujourd'hui qu'à aucun moment du passé et la situation au Moyen-Orient en est un exemple flagrant. Le calme qui règne au Moyen-Orient aujourd'hui est plus apparent que réel, car l'on ne s'attaque toujours pas à la raison fondamentale de tous les conflits de la région. La position adoptée depuis longtemps par l'Ethiopie est qu'aucune solution viable et durable ne saurait être trouvée si elle ne tient pas compte du droit légitime du peuple palestinien de créer un Etat indépendant sur son territoire.

190. L'Ethiopie, par conséquent, se voit obligée de lancer un nouvel appel pour que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et, à cette fin, exprime son soutien à la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, participerait sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées.

191. Comme au Moyen-Orient, le calme à Chypre, dans la péninsule coréenne et dans d'autres régions est trompeur. Chypre est toujours divisée. Puisque les faits récents ne peuvent susciter l'optimisme, nous en appelons à tous les Chypriotes, leur demandant d'œuvrer ensemble pour une Chypre unie, indépendante, souveraine, et dont l'intégrité territoriale et le statut de non alignée seraient pleinement respectés. Dans ce contexte, nous soulignons avec reconnaissance les efforts du Secrétaire général, que nous appuyons et encourageons.

192. A la différence de Chypre, les événements récents au Liban ont été encourageants. Nous nous félicitons de la création d'un Gouvernement de réconciliation nationale au Liban et nous souhaitons au peuple de ce pays ami l'unité, la paix et la prospérité.

193. En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, l'Ethiopie réaffirme son appui à la réunification pacifique du peuple coréen sans aucune ingérence étrangère. A cet égard, nous estimons que les pourparlers tripartites proposés sont des plus utiles et que le retrait de toute les forces étrangères de la région est de première urgence.

194. Il est tout aussi urgent de mettre fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, dans laquelle le monde a pu voir les atrocités et les cruautés au cours des quatre dernières années. Les deux parties doivent faire cesser les hostilités et chercher une solution pacifique à leurs différends.

195. En ce qui concerne la grave situation qui règne en Amérique centrale, dans l'Atlantique Sud, en Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est, la position de mon gouvernement est bien connue. Toutefois, je ne peux qu'exprimer la plus vive préoccupation et l'indignation de l'Ethiopie devant la situation en Amérique centrale où l'Etat frère du Nicaragua est agressé de l'extérieur et soumis à la subversion interne, avec l'assistance ouverte du Gouvernement des Etats-Unis.

196. En exprimant l'appui de l'Ethiopie et sa solidarité au peuple frère et vaillant du Nicaragua et à son gouvernement, j'en appelle encore une fois au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il abandonne son hostilité envers la révolution sandiniste et, au lieu de cela, s'associe au processus de paix lancé et poursuivi

avec tant de sagesse et de persévérance par le Groupe de Contadora.

197. Avant de conclure mon intervention, qu'il me soit permis d'informer brièvement l'Assemblée des événements récents qui se sont déroulés dans mon pays. Comme on se le rappellera, il y a 10 ans que la révolution éthiopienne ouvrait la porte à des changements fondamentaux dans le système social, économique et politique de la nation. La plupart de ces années riches en événements, toutefois, n'ont pas été des années de tout repos qui nous ont permis de consacrer toute notre énergie uniquement à la réalisation de nos objectifs économiques les plus chers et à l'évolution sociale. Ces années, outre la restructuration de notre société, ont été consacrées, pour une large part, à la défense des acquis de notre révolution et à l'intégrité territoriale de notre patrie. Malgré ces préoccupations, des progrès appréciables ont été toutefois réalisés afin de renforcer les infrastructures sociales du pays et d'améliorer le bien-être des masses.

198. Les acquis des 10 dernières années, à savoir l'élimination en Ethiopie des fléaux éternels de l'humanité — l'ignorance, la maladie et la pauvreté —, sont une source de satisfaction particulière pour le peuple éthiopien. Aujourd'hui, le fléau de l'analphabétisme disparaît rapidement de notre nation. La campagne en vue d'étendre l'enseignement officiel et les soins médicaux primaires prend un élan certain. On accorde la plus haute priorité au développement agricole et industriel afin de donner à notre peuple non seulement ce qui est nécessaire à la vie, mais également ce qui lui permettra d'atteindre un niveau de bien-être plus élevé matériellement et spirituellement et de réaliser pleinement son potentiel humain. En fait, c'est là la pierre angulaire du plan décennal de développement qui a été adopté il y a un mois seulement par le Congrès fondateur du parti des travailleurs de l'Ethiopie.

199. En Ethiopie aujourd'hui, les droits de l'homme fondamentaux sont entièrement garantis à chaque citoyen. Ces droits sont non seulement protégés par les instruments politiques et juridiques, mais sont également solidement renforcés par la mise au point de structures dans le cadre desquelles notre peuple est organisé et mobilisé pour la participation efficace à la vie nationale du pays. La démocratie de base, inconnue par le passé, est maintenant la force motrice de nos activités sociales, économiques et politiques et permet aux masses de diriger leur propre destin et de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations. Notre peuple a maintenant créé le parti des travailleurs d'Ethiopie pour diriger la révolution et présider à la destinée de la nation. C'est là un point culminant et un couronnement du processus d'organisation nationale.

200. Nous sommes convaincus que la création de ce parti et l'adoption de son programme renforceront, plus que jamais par le passé, l'engagement de l'Ethiopie à l'égard de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation de l'unité africaine ainsi qu'aux politiques et aux principes du Mouvement des pays non alignés. Nous continuerons de nous laisser guider par les principes fondamentaux de l'égalité souveraine des Etats, du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Etats, de l'inviolabilité des frontières des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures

d'autres Etats et du règlement pacifique des différends internationaux.

201. Le fait que certains Etats ne parviennent pas à observer ces règles fondamentales des relations internationales, conjointement avec leur politique d'irréductibilité et d'expansionnisme, de subversion et de terrorisme, d'exploitation des catastrophes naturelles à des fins politiques peu clairvoyantes et égocentriques, de propagande malveillante et de guerres agressives, a été la cause fondamentale du conflit et de la tension qui existent dans notre partie du monde.

202. Pour que prospèrent dans notre région la paix, la stabilité et la coopération entre les Etats, il est impératif que l'hostilité irrationnelle le cède à la raison. L'intransigeance doit être remplacée par le ralliement, au consensus régional. La Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation de l'unité africaine ainsi que les traités internationaux doivent être entièrement respectés.

203. Grâce à cette révolution, qui a déjà 10 ans, en Ethiopie, nous envisageons l'avenir avec une confiance croissante et avec optimisme. Nous nous tournons avec plus de détermination encore vers le travail pour parvenir à nos objectifs les plus chers en politique étrangère. Notre histoire de lutte glorieuse contre le colonialisme et l'impérialisme sera encore renforcée par notre recherche déterminée de la paix, de la coopération et de la compréhension, tant dans notre région que dans le monde.

204. Tous ceux qui caressent de vaines ambitions territoriales et ceux qui voient leur propre force seulement dans l'affaiblissement de l'Ethiopie nous trouveront toujours aussi déterminés à payer le prix de la défense de notre unité historique, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale. Mais tous ceux qui veulent nous accorder la réciprocité de notre politique de coopération pacifique et de relations de bon voisinage trouveront toujours en nous des partenaires bien disposés.

205. La lutte continue.

206. M. OWINY (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une source de fierté et de plaisir pour ma délégation que de voir un fils éminent de la Zambie, pays africain frère, présider les travaux de l'Organisation. Nous félicitons chaleureusement M. Lusaka de son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ses qualités personnelles, sa vaste expérience de la vie publique et ses talents de diplomate font qu'il est éminemment qualifié pour diriger nos délibérations. La Zambie et M. Lusaka lui-même ont été à l'avant-garde de la lutte que mène l'Afrique pour la liberté, l'indépendance et la dignité humaine. Nous lui souhaitons le plus grand succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

207. Nous saisissons cette occasion pour rendre également un hommage bien mérité à son prédécesseur, le Président du Panama, M. Jorge Illueca, pour la façon dynamique et sage dont il a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

208. Nous aimerions également dire notre profonde gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il fournit au service des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, il a une fois de plus joué un rôle actif dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes du monde.

209. Ma délégation se fait aussi un plaisir de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat du Brunéi Darussalam au sein de la communauté des nations libres et indépendantes. Sa présence à l'Assemblée générale montre une fois de plus que nous nous approchons de la réalisation d'un des principaux objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée, à savoir l'élimination du colonialisme. Cela rapproche également l'Organisation des Nations Unies de l'objectif de l'universalité.

210. Depuis un siècle, la Namibie connaît la domination coloniale, d'abord de l'Allemagne impériale et maintenant du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud. La situation qui règne en Namibie est bien connue de chacun de nous. C'est une situation qui est due à l'occupation illégale et au colonialisme de l'Afrique du Sud. C'est une situation pénible pour le peuple namibien qui en souffre et qui, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique, lutte pour son indépendance. C'est aussi une situation pénible pour les Etats de première ligne qui, en raison de l'appui qu'ils apportent à la lutte de libération, sont victimes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud.

211. Le Conseil de sécurité, par la résolution 435 (1978), a entériné le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Nous espérons que la Namibie réaliserait son indépendance avant la fin de l'année. Mais, depuis six ans, cet espoir ne s'est pas réalisé. Depuis l'adoption de ce plan, les espoirs de la communauté internationale se sont renouvelés à maintes reprises, pour être seulement déçus en raison de l'obstruction préméditée de Pretoria et de ses alliés.

212. Le dernier exemple de cette obstruction est l'introduction non fondée de la question du couplage de l'indépendance de la Namibie et du retrait des troupes cubaines de l'Angola au cours de négociations menées par l'Afrique du Sud, avec l'aide des Etats-Unis. Nous ne saurions accepter que l'avenir de la Namibie soit sacrifié à cause de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. L'échange de la liberté et de l'indépendance nationale d'un peuple pour d'autres avantages est non seulement répréhensible, il est immoral. Je tiens à réitérer que l'Ouganda rejette entièrement la notion de couplage.

213. Le régime raciste a entrepris une nouvelle offensive diplomatique dont le but immédiat est de désarmer la SWAPO et de la priver de tout appui extérieur. En fin de compte, on pense ainsi empêcher le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, de prendre le pouvoir. Cette manœuvre vise aussi à gagner une légitimité internationale et une reconnaissance pour les fantoches de Pretoria — ce qu'on appelle la Conférence multipartite de Namibie.

214. Un autre objectif est clair : retarder l'indépendance de la Namibie en imposant de prétendues solutions régionales ou internes à des problèmes qui concernent la communauté internationale. On fait maintenant des efforts tendant à écarter les Nations Unies, dans la mesure du possible, du processus de négociation. Pour promouvoir cette stratégie, l'Afrique du Sud ne recule devant rien pour se soustraire aux décisions des Nations Unies, et surtout à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'Organisa-

tion a l'obligation de veiller à ce que cela ne se produise pas.

215. En attendant, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique, le peuple namibien mène une lutte héroïque pour briser le joug colonial. Il a l'histoire pour lui. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que mon pays appuie sans réserve la lutte de la Namibie pour la liberté et l'indépendance nationale.

216. La situation en Afrique du Sud demeure très explosive. Chaque jour nous apporte de tristes nouvelles : de nouveaux actes de répression, l'emprisonnement de dirigeants syndicaux, des tortures brutales ou des morts en détention, ainsi que la prononciation de peines de mort contre les patriotes qui s'opposent à l'*apartheid*. La politique de bantoustani- sation est menée vigoureusement et sans pitié.

217. Récemment, un ministre sud-africain raciste aurait préconisé des mesures tendant à réduire la population noire de l'Afrique du Sud. Cet appel a été fait par le ministre raciste de l'environnement et des pêches, M. Sarel Hayward, qui déclarait le 22 mai de cette année : "Si nous n'arrivons pas à réduire la croissance de la population noire dans ce pays, nous allons vers la catastrophe. Les statistiques montrent que nous devons réduire radicalement la croissance démographique, sinon nous allons tous mourir de soif."

218. Le peuple de l'Afrique du Sud, face à cette politique barbare, mène une lutte sans relâche pour démanteler le système d'*apartheid*. Les progrès réalisés jusqu'ici pour mobiliser la population en faveur de cette lutte et la brèche faite dans la machine de guerre de l'Afrique du Sud ont ébranlé et effrayé les oppresseurs. Incapable d'intimider et de forcer la population à se soumettre à l'injustice, le régime de Pretoria a lancé une campagne pour miner le réseau de solidarité et d'appui dont les mouvements de libération jouissent au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Les Etats de première ligne sont devenus victimes de constants actes d'agression, de déstabilisation et d'ingérence dans leurs affaires intérieures de la part du régime raciste.

219. On a essayé de présenter les récents changements constitutionnels frauduleux mis en œuvre en juillet dernier comme des événements positifs qui donnent lieu à l'optimisme. Ces prétendus changements devraient être dénoncés pour ce qu'ils sont en vérité. Ils ont pour but de diviser les rangs des communautés opprimées et de renforcer les racistes dans leur entreprise criminelle de perpétuation du système d'*apartheid*. Plutôt que de s'attaquer au problème central, qui est d'accorder le droit de vote à la majorité de la population, ces prétendus changements n'ont fait que compliquer le problème en donnant plus de force aux dispositions qui privent la majorité de la citoyenneté dans son propre pays.

220. Dans le but évident de sortir l'Afrique du Sud de son isolement sur le plan international, le premier ministre raciste a, au début de l'année, visité plusieurs pays occidentaux et il s'est présenté comme un homme d'Etat qui souhaite la paix. Nous regrettons beaucoup que ces visites aient pu avoir lieu malgré les protestations des Africains et d'autres pays épris de paix. Aucun sophisme ne peut masquer le véritable carac-

tère et les intentions réelles du régime raciste. Nous rejetons catégoriquement tout effort visant à réhabiliter ce régime.

221. Ni la déstabilisation des Etats voisins, ni l'introduction de plans constitutionnels frauduleux ne sauveront l'Afrique du Sud du jour du jugement qui approche rapidement. La seule façon d'empêcher cette éventualité inévitable est de démanteler les structures de l'*apartheid*.

222. La lutte de libération est menée et dirigée par le peuple d'Afrique du Sud lui-même et ce dans son propre pays. L'Afrique et la communauté internationale doivent continuer de lui apporter un appui moral et matériel jusqu'à la victoire. A ce propos, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux Etats de première ligne qui, malgré d'énormes difficultés, ont fait de très grands sacrifices pour la cause de la libération de l'Afrique australe.

223. L'aggravation de la situation internationale, qui suscite pessimisme et désespoir, préoccupe l'Ouganda. Les anciens foyers de tension demeurent, tandis que de nouvelles crises se produisent.

224. Au Moyen-Orient, Israël a intensifié sa politique d'agression contre ses voisins, les habitants autochtones des territoires arabes occupés et les Palestiniens, où qu'ils se trouvent. La question de Palestine est au cœur même du problème du Moyen-Orient. La crise au Moyen-Orient est due au déni persistant et flagrant par Israël des droits inaliénables du peuple palestinien. Il ne saurait y avoir de solution durable à cette crise tant que les Palestiniens ne pourront exercer leurs droits légitimes. Ceux-ci comprennent, entre autres, le droit de retourner dans leurs foyers et le droit à l'autodétermination dans leur propre Etat, sous la direction de l'OLP. Nous sommes favorables à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient l'Union soviétique, les Etats-Unis et toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, comme cela a été préconisé lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève l'année dernière. Nous demandons à tous les intéressés de coopérer aux efforts du Secrétaire général dans ce sens.

225. Nous sommes préoccupés par les tensions, l'instabilité et les actes de déstabilisation qui se produisent en Amérique centrale. Nous pensons que les peuples de la région devraient pouvoir résoudre leurs problèmes eux-mêmes et décider de leur destinée librement, sans aucune ingérence étrangère. A cet égard, l'Ouganda appuie les efforts du Groupe de Contadora en vue de parvenir à une solution pacifique des problèmes de l'Amérique centrale. Nous nous félicitons particulièrement de la conclusion de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, du 7 septembre 1984 [A/39/562, annexe], que nous considérons comme un pas positif vers la paix.

226. La péninsule coréenne est un autre foyer de tension. L'Ouganda continuera d'apporter son soutien aux aspirations du peuple coréen à une réunification pacifique de la péninsule coréenne. Nous nous félicitons des efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée en ce sens. Nous pensons que le retrait des troupes étrangères de la région créerait une atmosphère favorable aux négociations.

227. En ce qui concerne Chypre, je tiens à réaffirmer que l'Ouganda se prononce en faveur de l'intégrité territoriale, de l'unité et du caractère non aligné de Chypre, tel que cela a été exprimé dans la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983¹⁰. Le sort des deux communautés est étroitement lié. Il faudrait donc, par des entretiens internationaux, les aider à trouver une solution dans le cadre d'une Chypre unie.

228. Nous sommes toujours vivement préoccupés par la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Une fois de plus, nous demandons instamment à ces deux pays non alignés de mettre fin à cette guerre tragique et dévastatrice.

229. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le soutien de l'Ouganda à la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination, conformément au cadre tracé par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983.

230. La crise actuelle dans les relations internationales est due, dans une très grande mesure, à l'état des relations entre les deux superpuissances. Les négociations en vue de parvenir au désarmement ont été suspendues et la course aux armements s'est accélérée. Il faut donc d'urgence, aujourd'hui plus que jamais, que s'entame un dialogue constructif entre les deux superpuissances.

231. La course internationale aux armements entraîne un gaspillage colossal de ressources matérielles et humaines à des fins destructrices et consume d'énormes ressources dont le monde a tant besoin pour répondre au défi économique et social de notre époque, en particulier la nécessité urgente de réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement.

232. Les vastes stocks d'armements et les forces armées considérables, ainsi que la course au perfectionnement des armes de toutes sortes, auxquels on consacre des ressources scientifiques et techniques importantes, représentent une menace incalculable pour la paix. Le désarmement est un impératif et la tâche la plus urgente que la communauté internationale doit accomplir. Nous ne pouvons manquer d'être découragés par l'absence totale de résultats concrets dans ce domaine. Ma délégation demande instamment la reprise des négociations sur les armes stratégiques et les armes à portée intermédiaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis; une interdiction totale du développement, de la production, du stockage et du déploiement des armes chimiques; la conclusion urgente d'un traité interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'accomplissement de progrès rapides pour parvenir à un désarmement général et complet.

233. L'aggravation continue de la situation économique mondiale préoccupe vivement ma délégation. Depuis le début de cette décennie, l'économie mondiale connaît une récession aiguë et des conditions monétaires et financières instables. Le commerce international et la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, continuent de connaître un déclin important. Les prix des pro-

duits de base ont baissé et les termes de l'échange des pays en développement tels que le mien se sont considérablement détériorés. Des taux d'intérêt élevés, une inflation galopante et le chômage, ainsi que les obligations importantes inhérentes au service de la dette, ne font que compliquer la situation. Cela n'a fait qu'augmenter les difficultés déjà importantes que connaissent nos pays.

234. Nous demeurons convaincus que la seule solution viable qui permettrait aux pays pauvres de sortir de cette situation économique réside dans la restructuration qualitative des relations économiques inégales qui existent entre les pays développés et les pays en développement.

235. L'Ouganda soutient les revendications légitimes du Groupe des 77 pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité et la justice. Des négociations globales prévoyant des relations économiques justes et équitables fondées sur le respect mutuel entre les nations doivent être entamées le plus rapidement possible. Nous espérons sincèrement que, grâce à la volonté politique et la prise de conscience du fait qu'il ne peut y avoir de bonnes relations entre la richesse et la pauvreté, l'année prochaine verra les nations s'asseoir à la table de négociation pour rechercher des solutions durables.

236. L'aggravation alarmante des conditions économiques et sociales de la plupart des pays africains a provoqué une crise du développement en Afrique. Les causes immédiates de la crise sont la sécheresse importante et persistante et la détérioration rapide de l'environnement économique global. Ces causes ont toutes entraîné une crise sans précédent, que la plupart des pays africains sont incapables de résoudre.

237. La sécheresse actuelle qui s'étend maintenant à 34 pays est la plus grave de ce siècle. La sécheresse prolongée a provoqué des pénuries alimentaires graves qui, à leur tour, ont entraîné la famine, la malnutrition, les maladies qui en découlent, ainsi que des pertes en vies humaines et en bétail. La situation alimentaire en Afrique s'est détériorée à un point tel que la plupart des pays africains se trouvent aujourd'hui dans une situation tellement tragique qu'ils ne peuvent nourrir leur population. L'Afrique doit aujourd'hui compter sur des importations de denrées alimentaires et sur une aide alimentaire pour nourrir une grande partie de sa population. La crise actuelle sape aussi l'économie déjà faible des pays africains et menace gravement le bien-être de leurs peuples.

238. L'Afrique reconnaît que la responsabilité première en ce qui concerne le développement des économies africaines incombe aux gouvernements et aux peuples des Etats africains eux-mêmes. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous attaquer à cette crise. C'est pour cette raison que les ministres africains responsables du développement économique et de la planification ont instamment demandé dans un Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁸, adressé à la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social en 1984, une aide importante de la communauté internationale, pour compléter les efforts individuels et collectifs déployés par les Etats africains.

239. L'intérêt que le Secrétaire général a montré et l'initiative qu'il a prise à cet égard au début de cette

année ont été très opportuns et profondément appréciés par les gouvernements et les peuples d'Afrique. La réaction de la communauté internationale et surtout des pays développés a, cependant, été très décevante. Le Conseil économique et social n'a pu arriver à un consensus sur des mesures visant à aider l'Afrique à échapper à la catastrophe qui la menace, et cela inquiète profondément ma délégation. Nous espérons sincèrement qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale adoptera les mesures nécessaires pour aider l'Afrique à faire face à ses difficultés économiques actuelles.

240. Depuis qu'elle a été créée, l'Organisation des Nations Unies a de nombreuses réalisations à son actif. Néanmoins, de nombreux problèmes restent à résoudre. Le colonialisme, le racisme, l'occupation et la domination étrangères persistent en Afrique australe, au Moyen-Orient et ailleurs. La pauvreté et l'injustice sont encore prédominantes dans le monde. Dans la recherche constante de solutions aux problèmes de la paix du monde et du bien-être des peuples, l'Organisation des Nations Unies doit jouir de l'appui de tous ses Etats Membres.

241. Pour terminer, au nom du Gouvernement et du peuple ougandais, nous réaffirmons notre foi en l'Organisation des Nations Unies et notre engagement envers ses objectifs.

242. M. UMBA DI LUTETE (Zaïre) : Ma délégation s'associe volontiers à toutes celles qui l'ont précédée à cette tribune pour féliciter M. Paul Lusaka à l'occasion de sa brillante élection en qualité de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de cette élection à plus d'un titre : d'abord, en raison des relations personnelles d'amitié que nous avons toujours entretenues avec M. Lusaka alors qu'il était encore dans son pays, y exerçant des fonctions ministérielles; ensuite, à cause des relations de consanguinité qui existent entre le Zaïre et la Zambie; également du fait qu'il représente l'Afrique, notre continent; et, enfin, parce qu'il a toujours servi l'Organisation des Nations Unies avec autant de compétence que de dévouement. Qui ne se souvient de la volonté opiniâtre qu'il a toujours affichée à la présidence du Conseil des Nations Unies pour la Namibie ? Qui ne se souvient des nombreuses et brillantes années qu'il a passées auprès de l'Organisation des Nations Unies en qualité de représentant permanent de la Zambie ? Aussi, ses fonctions de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale constituent-elles une heureuse confirmation de ses qualités de cœur et d'esprit. Cela ne peut constituer qu'un gage certain pour le succès de nos travaux.

243. Nos félicitations s'adressent également à ses collègues du Bureau. Les qualités qui les distinguent individuellement seront certainement d'un précieux concours au Président pour la bonne conduite de nos assises.

244. Le moment nous paraît également indiqué pour remercier le Président sortant, M. Jorge E. Illueca, du Panama. Sa connaissance parfaite des arcanes de l'Organisation a permis aux travaux de la trente-huitième session de connaître un heureux aboutissement. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se rappellent, en effet, combien les circons-

tances ayant entouré l'ouverture et le déroulement de la trente-huitième session furent pesantes et malsaines.

245. Avant d'aborder le fond de son intervention, ma délégation aimerait exprimer sa profonde estime pour le Secrétaire général. Nous ne pourrions en effet passer sous silence ses mérites, dont la discrétion, le courage, le dévouement et la disponibilité au service de l'Organisation ne sont pas des moindres. Chaque fois qu'un problème important s'est posé au monde et à l'Organisation, le Secrétaire général l'a abordé avec la clarté, la compétence, la profondeur et le doigté qui conviennent à sa haute et délicate charge. Nous l'assurons de notre sympathie au service de l'Organisation.

246. A propos de l'Organisation, il est temps de nous pencher sur quelques aspects de son fonctionnement et de ses méthodes, en particulier sur son rôle et sur son efficacité.

247. Exception faite des institutions spécialisées, qui sont destinées à assumer des tâches plus sectorielles et plus opérationnelles, la seule fonction dont l'Organisation des Nations Unies peut encore se targuer est d'être, en quelque sorte, la conscience du monde. Mais là encore, la prétention à l'universalité est battue en brèche quand on considère le rôle omnipotent de veto qui est joué par les grandes puissances au Conseil de sécurité.

248. En tout cas, la fonction essentielle de la prévention des hostilités et du maintien de la paix n'est remplie que dans les rares cas où les grandes puissances, ou simplement les riches, ne sont pas concernés. Autant dire que l'Organisation, surtout au niveau du Conseil de sécurité, est mal en point. De ce fait, le Conseil a manifestement perdu de son prestige et l'Assemblée générale est devenue une machine à fabriquer des résolutions, souvent à répétition.

249. Sur un autre plan, l'Organisation doit se départir de cette fâcheuse tendance qui consiste à multiplier à l'infini les comités et les organes subsidiaires, sans coordination préalable avec le Secrétaire général. De tels organes créent des conflits de compétence avec le Secrétaire général à qui la Charte des Nations Unies confie pourtant la charge d'administrer tout le personnel de l'Organisation. Et je ne parle même pas des problèmes budgétaires que ces comités soulèvent, puisque non prévus au moment de la préparation du budget.

250. Il est donc impérieux que l'Assemblée générale, et non des comités d'experts, étudie avec soin les orientations nouvelles à donner à nos méthodes. L'Organisation fêtera bientôt les 40 années de son existence. C'est une belle occasion pour imprimer ces orientations et ces méthodes nouvelles qui rendent plus crédibles les actions des Nations Unies.

251. De même, dans le domaine du recrutement et des promotions du personnel, le principe d'équilibre a tendance à devenir un vain mot. Il n'est pas équitable qu'une seule nation accapare, à elle seule, jusqu'à six sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints. Cela n'est pas de l'universalité.

252. Malgré la persistance de foyers de tension en maintes parties du globe, cette session de l'Assemblée générale s'ouvre sous de meilleurs auspices que sa devancière. Ne soyons pas trop pessimistes ni des oiseaux de mauvais augure, et réjouissons-nous de

cette tendance, en espérant que, loin de s'infléchir, elle va pouvoir, au contraire, se confirmer.

253. Certes, la guerre entre l'Iraq et l'Iran continue, contrairement au bon sens, à accumuler des ruines et des décombres. Mais cette guerre faisait déjà rage en 1983. Aussi, en raison même de l'entêtement des belligérants, sourds aux abjurations du monde, cette guerre, malgré sa férocité, serait aujourd'hui une guerre oubliée si elle ne faisait peser des menaces graves sur la route et les sources d'approvisionnement du pétrole.

254. Il est vrai aussi que l'épineuse question du Moyen-Orient, presque aussi vieille que l'Organisation des Nations Unies elle-même, n'a pas progressé d'un pouce. Ce n'est pourtant pas faute d'imagination, de persévérance ou d'intérêt de la part de la communauté internationale. Il nous semble que tout a été dit sur ce drame humain et politique, aussi poignant que complexe. Mais des plans et des cadres de règlement existent. Sans être parfaits, ils constituent pourtant un moindre mal par rapport aux solutions extrémistes invoquées par d'aucuns.

255. Si le problème demeure entier, c'est à cause de l'incompréhension, de l'intransigeance et, nous serions tentés de dire, de la cécité politique et de l'arrogance des uns et des autres. Quoi qu'il en soit, ce problème, qui est resté d'une brûlante actualité, présente toutes les caractéristiques d'un enlèvement, ce qui, incontestablement, est une chose fâcheuse en raison des valeurs engagées.

256. En ce qui concerne le drame libanais, on peut dire que, d'une certaine manière, il connaît aujourd'hui une évolution positive. Le Gouvernement d'union nationale s'affirme de plus en plus, même si cela se fait à petits pas. Et comme apparemment il semble se confirmer que certaines forces étrangères d'occupation pourraient se retirer, les risques d'affrontement majeur seraient réduits d'autant.

257. On ne peut pas dire, non plus, que l'Amérique centrale, sur qui pèsent tant de convoitises et tant de menaces d'interventionnisme, soit devenue un havre de paix. Des affrontements existent, et pas seulement à fleurets mouchetés. Pourtant, on ne peut pas dire qu'en ces mois de septembre ou d'octobre il y ait une évolution spectaculaire dans un sens ou dans un autre.

258. Donc, pour ne citer que ces quelques cas, les tensions et les conflits existent. Les démons de la suspicion et de l'affrontement ne sont pas morts, loin s'en faut. Mais, par rapport à 1983 à pareille époque, l'atmosphère nous paraît moins chargée de peur. En espérant que ce n'est pas là le calme qui précède la tempête, la confusion, le choc et la peur qui avaient été créés en 1983 par la destruction de l'avion sud-coréen et l'attentat perpétré à Rangoon contre des membres du Gouvernement sud-coréen ne sont plus désormais que de mauvais souvenirs, même si nous devons reconnaître que les conséquences de ces actes ne seront peut-être pas effacées de sitôt.

259. Quoi qu'il en soit, nous devons tourner désormais nos regards vers l'avenir, vers un avenir que nous souhaitons meilleur, vers un ciel plus serein.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

260. Constatons d'abord que le ministre des affaires étrangères soviétiques, M. Gromyko, qui était absent de New York en 1983, y était bel et bien en 1984. Mieux encore : alors que le dialogue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis était inexistant depuis quelques années, on ne doit pas tenter de masquer les approches actuelles. Non, certes, l'Union soviétique et les Etats-Unis à eux seuls ne composent pas le monde. Mais les choses étant ce qu'elles sont, tout le monde conviendra que la détente entre les deux superpuissances contribuerait à améliorer la situation. Que leurs approches actuelles soient plus ou moins dictées par des considérations d'ordre interne ou non, il demeure que, finalement, seul le dialogue est porteur d'espoir. Pour notre part, et tel paraît être le souhait des nations éprises de paix, nous formulons le vœu de voir ces contacts aboutir à une entente pour la décrispation des relations internationales et non à une conspiration fondée sur un condominium planétaire.

261. Au Tchad, considéré comme le prototype même de la stratégie de la tension, le récent accord franco-libyen de désengagement de leurs troupes respectives semble confirmer l'impression de décrispation.

262. Quel que soit le scepticisme qui a été affiché par certains observateurs quant à la fiabilité d'un tel accord, le Zaïre pour sa part a applaudi des deux mains à l'annonce d'un tel retrait, car il n'y a pas de raison de croire indéfiniment au parjure ou à la versatilité d'un chef d'Etat engageant solennellement son pays devant la face du monde. On ne pouvait pas croire non plus que les troupes étrangères qui se trouvent au Tchad pour des raisons diverses aient l'intention de s'y installer à demeure. Une fois sauvées et garanties l'identité et l'indépendance, l'intégrité territoriale tchadiennes, il fallait placer nos frères tchadiens devant leurs responsabilités, car eux seuls ont la charge de leur destin. Et notre rôle à tous est de les y aider. Même si, comme on l'a dit, la victoire est au bout du fusil, il tombe sous le sens qu'en l'occurrence la solution idéale réside dans le consensus national autour du gouvernement légitime.

263. En ce qui concerne les troupes zaïroises engagées au Tchad, le Zaïre, étranger à l'accord franco-libyen auquel il n'a pas été associé, réglera cette question en toute indépendance avec N'Djamena, car c'est à la demande de N'Djamena que ses troupes se trouvent au Tchad et un minimum de courtoisie commande au moins une concertation préalable. Notre but n'est d'ailleurs pas de nous éterniser au Tchad, d'autant plus qu'il y a de nouvelles données en présence. Nous sommes partisans de la paix, du dialogue et de la concorde.

264. Dans le même ordre d'idées, il faut espérer que, désormais, le conflit du Sahara occidental, qui a longtemps divisé l'OUA, trouvera une solution apaisante avec l'évolution récente de la situation qui se dessine en Afrique du Nord. Pour notre part, nous avons toujours considéré et considérons le Front POLISARIO¹¹ comme un mouvement de libération et non comme un gouvernement. Ceux qui ont voulu, sous le couvert des principes, utiliser la question du Sahara occidental pour régler des questions personnelles ou nationales doivent maintenant jouer à visière découverte pour défendre leurs droits, si droits ils ont. C'est plus digne et plus courageux.

265. Si l'impression d'apaisement et de décrispation se confirme, les tensions dans le monde ne pourront que baisser d'un cran. Et si les tensions baissent, il y aura moins de suspicion et, de ce fait, il devrait y avoir un ralentissement de la course aux armements ainsi qu'une coopération et une solidarité accrues.

266. J'évoquerai, d'abord, le problème de la course aux armements et, ensuite, celui de la solidarité et de l'entraide internationales.

267. Le problème du surarmement est crucial car il soulève des questions qui concourent toutes à la survie même de l'humanité. Que l'on considère la question sous son aspect meurtrier ou dévastateur, ou du point de vue des importantes ressources qu'elle soustrait au développement des populations moins nanties, on aboutit en définitive à la même conclusion. La Conférence du désarmement, réunie à Genève, a abondamment étudié cette question. Le Secrétaire général et d'autres personnes averties ont souvent attiré l'attention sur les dangers que ceux qui sont responsables du surarmement font courir à l'humanité. Mais de toutes les façons, ces responsables savent mieux que quiconque les dangers que cela représente. Notre planète est déjà saturée d'armes et, cependant, on continue d'en fabriquer en renforçant leur pouvoir dévastateur. Tout se passe comme si notre monde était frappé d'indifférence et de folie collectives. Si ces armes ne pouvaient frapper que leurs inventeurs, nous pourrions peut-être hausser les épaules et dormir tranquillement en estimant qu'après tout ils n'auraient que ce qu'ils méritent. Mais nous sommes tous concernés par l'holocauste. Le désarmement ou la réduction des armements doivent concerner tous les protagonistes. C'est un non-sens que de réclamer ou d'exiger un désarmement unilatéral. Cela relève de la naïveté et de la manipulation, car ce serait le règne du chantage.

268. A tout prendre, mieux vaudrait encore tolérer un certain équilibre de la terreur, tout en sachant et en proclamant que nous rejetons le condominium planétaire, sous quelque forme que ce soit.

269. La Charte des Nations Unies interdit expressément l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Le despotisme planétaire conduirait à un immense empire dans lequel nous serions liquéfiés, dépossédés de notre personnalité et de notre identité propres.

270. Chaque Etat doit pouvoir s'organiser comme il l'entend, sans prétendu parrain ou prétendu protecteur.

271. Ainsi, dans le problème de la Corée, par exemple, nous avons toujours affirmé qu'il faut aider le Nord et le Sud à réaliser leur grand dessein, suivant leur volonté réciproque, dans la négociation et dans le dialogue. Ce n'est pas aux autres Etats à dire aux Coréens ce qu'ils doivent faire. Ce n'est pas non plus l'affaire du seul Nord ou du seul Sud. C'est la volonté réelle des Coréens eux-mêmes qui doit être mise à l'avant-plan. Ce n'est pas un sujet tabou. Si l'une des deux Corée présentait sa candidature pour entrer à l'Organisation des Nations Unies, le Zaïre ne s'y opposerait pas. Peut-être en définitive, cela contribuerait-il à réduire la tension dans la région. Après tout, les deux Allemagne sont aujourd'hui Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela ne signifie pas qu'elles aient renoncé pour autant à leur unité.

272. Pour en terminer avec le problème de la course aux armements, il est évident qu'un effort dans ce domaine ouvrirait la voie à des échanges accrus et dégagerait au surplus des ressources à consacrer au développement et à la lutte contre l'ignorance et la maladie.

273. La distinction et la dichotomie entre nations riches et nations pauvres est un fait indéniable. Notre propos n'est pas de chercher à savoir comment et pourquoi les uns sont riches et les autres sont pauvres. Bornons-nous à constater le fait et essayons de nous organiser dans un esprit de justice et d'équité, d'autant plus que riches et pauvres sont interdépendants. Je ne pourrais mieux établir cette interdépendance qu'en renvoyant à l'auteur de l'ouvrage intitulé *Le Défi mondial*, lui-même mentionnant un rapport préparé en République fédérale d'Allemagne. Je ne citerai pas le texte, mais, en résumé, ce rapport, qui avait été commandé par le chancelier Schmidt,

“chiffre à plusieurs millions de postes de travail la perte sèche d'emplois dans la sidérurgie, l'automobile, l'industrie aéronautique et navale si cinq minerais, cinq seulement, que l'Allemagne importe d'Afrique australe, lui faisaient brusquement défaut.

“Il s'agit du chrome, irremplaçable dans la production des aciers spéciaux; du molybdène, pour la fabrication des alliages réfractaires utilisés dans la construction des réacteurs d'avion; du vanadium, essentiel pour le gainage des barres de combustibles nucléaires; de l'asbeste, matériau d'isolation pour les vaisseaux spatiaux mais aussi pour les sabots de freins, les housses de batterie, les canalisations de pétrole; et du manganèse utilisé en métallurgie pour tous les alliages d'aluminium.”

Le même rapport estime

“qu'une réduction de 30 p. 100 des importations de chrome, pendant une année, provoquerait, en paralysant les activités qui en consomment, une chute de 25 p. 100 du PNB”.

Il déclare aussi que :

“L'arrêt de fourniture de manganèse par un seul des cinq pays producteurs — le Gabon, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde, le Brésil — créerait “des troubles majeurs pour l'économie occidentale”, indique un autre rapport commandé par le Gouvernement britannique à la demande du ministre de l'industrie.”

Et le même auteur de continuer :

“L'univers industriel est en train de découvrir que sa survie dépend du tiers monde autant que celle du tiers monde dépend de lui. Ce tiers monde qui lui a fourni les moyens matériels de l'expansion sans précédent qui fut la sienne dans le troisième quart du siècle, et dont il n'a pas su partager les fruits. Pendant que son niveau de vie doublait, que son revenu moyen par habitant augmentait de 100 p. 100, celui du tiers monde augmentait de 3 dollars par an et par habitant¹².”

274. Pourtant, malgré cette interdépendance, dans les circonstances présentes, les pays pauvres sont trop faibles pour espérer faire pression de manière durable et efficace sur les pays riches. Le cas des pays exportateurs de pétrole met à nu cette faiblesse et cette

précarité. Mais est-ce une raison pour continuer à écraser les faibles ? Quelque riche que l'on soit, et peut-être parce que l'on est riche, on n'est pas exonéré des devoirs de solidarité et d'entraide. A cet égard, le discours du président Mitterrand à cette même tribune, lors de la trente-huitième session de l'Assemblée [9^e séance], peut être considéré sous certains aspects comme un hymne à la solidarité et à l'aide aux pays les plus défavorisés.

275. En dehors de quelques exemples de coopération multilatérale structurée, tel est le cas de la Communauté économique européenne, et, hormis quelques cas de coopération bilatérale variant d'ailleurs en fonction des intérêts bilatéraux, l'aide à la coopération est infime. Dans la plupart des cas, elle approche à peine 0,7 p. 100 et encore moins 1 p. 100 du produit intérieur brut qui était considéré à l'époque comme un objectif honorable.

276. Ces chiffres méritent d'être relevés. Dans cette préoccupation de solidarité, mention spéciale doit être faite aux pays scandinaves comme la Norvège, la Suède et la Finlande. Notre pays, tout en n'étant pas parmi les heureux bénéficiaires de la générosité des trois pays que je viens de citer, se doit par souci d'honnêteté de reconnaître leur geste et leur effort.

277. Si le cours de nos matières premières, arbitrairement fixé par les pays consommateurs riches, est aléatoire, le marché financier qui nous est offert ne l'est pas moins, car nos pays sont obligés d'emprunter pour acquérir les biens nécessaires à leurs petites industries et à leur développement. Les conditions qui nous sont offertes, et que nous devons accepter bien malgré nous, sont telles qu'en fin de compte les pays en développement non exportateurs de pétrole se trouvent dans des situations de cessation de paiement. Pourtant, il faut rembourser, c'est la justice et l'équité.

278. Le Zaïre, quant à lui, s'est engagé dans une politique de rigueur pour honorer les engagements contractés à l'égard des créanciers qui lui ont fait confiance. Pour cela, le Zaïre respecte rigoureusement le programme établi par le FMI. Nous continuerons cette politique de rigueur, car elle est saine et nous en récoltons les fruits. Il serait malséant de décider unilatéralement que, désormais, les dettes ne seront plus payées. Pourtant, tout le monde sait que ce n'est pas une sinécure.

279. Les créanciers doivent comprendre les difficultés des pays débiteurs, car la seule bonne volonté ne suffit pas toujours. Payer à termes échus serait évidemment l'idéal; mais même après les échelonnements et les rééchelonnements — pour utiliser un vocabulaire à la mode —, ces pays ne pourront continuer à faire face à leurs engagements si on ne leur accorde pas un minimum de souplesse pour leur permettre de souffler et d'amorcer un minimum de relance. A défaut de cela, ces pays, saignés et ruinés, ne seront plus en mesure de rembourser quoi que ce soit, ce qui, bien sûr, ne sera ni à l'avantage du débiteur ni à celui de ses créanciers. Dans mon pays, il y a un dicton populaire qui, en termes vulgaires, affirme que si une hernie tue celui qui en est affligé, elle ne doit pas se faire d'illusions, car elle l'accompagnera dans la tombe. Nous voulons montrer par là combien le destin des créanciers et des débiteurs est finalement lié.

280. Aucune coopération, aucune solidarité réelle et saine ne sont possibles dans des rapports de sujétion. Elles ne peuvent se concevoir que dans la liberté des partenaires. Dès que cette condition manque, même si le maître manifeste quelque bonté ou quelque compréhension, il ne s'agit plus de solidarité, mais de condescendance.

281. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], aucune nation du globe ne devrait plus être privée de sa liberté et de sa souveraineté. Effectivement, sur le plan des principes du moins, le phénomène colonial a disparu dans le monde, sauf en Afrique bien entendu. L'Afrique détient déjà la palme de la pauvreté, de la maladie, de la misère et du sous-développement. Faut-il encore qu'elle continue à être humiliée par un régime inhumain, dont la philosophie du pouvoir a été déclarée par la conscience universelle comme étant un crime contre l'humanité ?

282. Pour se maintenir au pouvoir, l'Afrique du Sud a adopté, vis-à-vis de ses voisins, une politique de terreur et d'agression. Lorsqu'on a parlé d'éclaircies de paix en Afrique australe, nous étions sceptiques. Mais le Zaïre n'a pas pour autant condamné à priori les avances de Pretoria, estimant que tout devait être tenté, même au prix d'une alliance avec le diable, pour hâter la libération de la majorité africaine et de la Namibie. Après tout, les lions et les tigres, pour féroces qu'ils soient, arrivent à être apprivoisés, mais il faut toujours garder à l'esprit qu'en définitive ils restent des tigres et des lions.

283. Ainsi, nous avons pris acte de ces ouvertures et pactes de paix à condition qu'ils ne nuisent pas aux droits de la majorité noire.

284. L'évolution actuelle en Afrique du Sud et en Namibie nous confirme dans nos craintes, car, en définitive, aucun voisin de l'Afrique du Sud n'a jamais agressé le régime de Pretoria, faute de moyens. Il suffisait donc à l'Afrique du Sud de faire une déclaration unilatérale selon laquelle, désormais, elle n'agresserait plus les pays voisins, qui, au demeurant, sont sans défense.

285. En réalité, ce que l'Afrique du Sud demandait et tentait d'obtenir par ces accords, c'est le blanc-seing dans sa politique d'oppression et d'humiliation des Noirs, tant en Afrique du Sud qu'en Namibie.

286. Qu'on ne nous parle surtout pas d'une prétendue immixtion de la part des pays voisins dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Aider la majorité noire à se libérer n'est pas de l'immixtion. Combattre le crime n'est pas de l'ingérence, car l'*apartheid* est un crime international. C'est de la légitime défense. Quant à la Namibie, tout le monde sait que l'Afrique du Sud s'y maintient sans titre ni droit.

287. Il y a une catégorie de citoyens dont la situation est parfois aussi misérable et aussi précaire que celle des peuples encore dépendants — ce sont les réfugiés. Quelles que soient les causes de ces exodes massifs — guerres, intolérance politique ou religieuse, cataclysmes naturels, surpopulation, etc. —, il ne saurait être question d'encourager ce phénomène.

288. Il est heureux que la communauté internationale soit sensible à cette situation et s'en préoccupe, comme vient d'en administrer la preuve la deuxième Confé-

rence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève en juillet de cette année. Mais le meilleur remède reste de faire en sorte qu'il y ait le moins de réfugiés possible et même qu'il n'y en ait plus du tout. On n'est jamais mieux que chez soi.

289. En ce qui concerne le Zaïre, fidèle à ses traditions et à sa politique de solidarité, il héberge sur son territoire plus d'un demi million de réfugiés, partageant avec eux, sans discrimination, les quelques ressources dont il dispose : hôpitaux, écoles, nourriture. On mesure par là les sacrifices que cela implique. Dans la mesure du possible et quand les réfugiés l'acceptent, nous les encourageons à rentrer dans leurs pays.

290. Qu'il s'agisse du désarmement, de la coopération internationale, de la décolonisation ou du phénomène des réfugiés, nous ne pouvons oublier que blancs, jaunes, noirs ou rouges, riches ou pauvres nous sommes sur la même terre pour un même dessein, à savoir la cohabitation dans le bonheur. Comme le disait un grand penseur britannique : "ne peuvent agir avec succès ceux qui n'agissent pas de concert; ne peuvent agir de concert ceux qui n'agissent pas en confiance; ne peuvent agir en confiance ceux qui ne sont pas liés par des affections communes et par des intérêts communs". Je constate avec plaisir que nous avons tous des intérêts communs. Et pour agir avec succès, agissons de concert et en confiance, pour le bonheur de l'humanité tout entière.

291. M. INCE (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation de la République de Trinité-et-Tobago vous transmet ses félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Pour la délégation de la Trinité-et-Tobago, les liens historiques et culturels qui existent depuis si longtemps entre la région des Caraïbes et le grand continent d'Afrique font de votre élection à cette haute fonction une source particulière de fierté, de plaisir et de satisfaction. Votre présidence de cette instance mondiale est une autre manifestation de la contribution que les petits Etats et les pays en développement peuvent faire et font aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que vos talents de diplomate consommé, votre sagesse et votre expérience contribueront énormément au succès des travaux que doit accomplir cette session de l'Assemblée.

292. Ma délégation rend hommage au précédent Président de l'Assemblée générale, M. Jorge Illueca, du Panama, pour la façon compétente dont il a présidé la trente-huitième session, qu'il a menée à bon port.

293. La délégation de la Trinité-et-Tobago est heureuse de féliciter le Brunéi Darussalam de son admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que 159^e Membre. Il est extrêmement satisfaisant d'accueillir au sein de cette famille des nations un autre pays souverain, car cela marque une étape importante sur la voie de l'universalité de l'Organisation. Nous sommes certains que le Brunéi Darussalam, pays insulaire en développement frère, contribuera de façon importante à la réalisation des buts et principes de l'Organisation.

294. Vingt-deux ans se sont déjà écoulés depuis que la République de Trinité-et-Tobago a été elle-même accueillie à l'Organisation des Nations Unies. En tant que petit Etat naissant dans un environnement international extrêmement complexe et assailli de nombreux conflits, la Trinité-et-Tobago avait tiré grand réconfort à l'époque — et c'est d'ailleurs encore le cas — du système de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies. La sécurité collective est l'une des principales considérations qui nous ont poussés à chercher à entrer à l'Organisation immédiatement après notre accession à l'indépendance.

295. La Trinité-et-Tobago s'inspire de la conviction que les dépenses militaires massives, même lorsque les moyens financiers et autres le permettent, ne garantissent absolument pas la sécurité nationale. Il en découle logiquement qu'elles ne favorisent pas la sécurité internationale. A notre avis, la sécurité, nationale et internationale, doit découler de la coopération active des Membres de l'Organisation mondiale. Elle doit également être maintenue par le respect de la souveraineté de chacun des membres de la communauté mondiale, de leur liberté et de leur possibilité de poursuivre leur voie socio-économique et politique, sans ingérence extérieure et par le plein respect par tous les Etats des droits fondamentaux de leurs citoyens. Il s'ensuit, en conséquence, que chaque Etat, grand ou petit, a un rôle à jouer dans la question globale de la sécurité dont découlent les principes énoncés.

296. La Charte des Nations Unies affirme, implicitement et explicitement, ces principes et favorise ces objectifs. Pour nous, ces objectifs se ramènent à trois éléments essentiels : premièrement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales; deuxièmement, la réalisation de la coopération internationale; et, troisièmement, le règlement des problèmes économiques et sociaux internationaux.

297. La réalisation de ces objectifs constitue pour nous des impératifs fondamentaux et ne peut se faire que par le plein engagement et la participation active de tous les Etats, car ils font intervenir les particularités de leurs systèmes individuels dans la tendance générale vers la stabilité mondiale. Le rôle des petits Etats dans la poursuite de ce but est particulièrement important. Depuis trop longtemps, les droits et les intérêts des petits Etats occupent une place secondaire dans la définition des problèmes internationaux qui, parfois, mettent en jeu leur existence même. Il faut écouter les petits Etats; il faut encourager les petits Etats à se faire entendre; et il faut donner aux petits Etats la possibilité de contribuer pleinement au règlement de tous les problèmes qui touchent leurs intérêts vitaux et à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

298. Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies ont évité la conflagration globale, mais elles n'ont pas réalisé la paix mondiale; nous avons limité la prolifération des armes nucléaires, mais nous n'avons pas éliminé ces dernières. Par nos efforts continus, nous avons rendu la communauté internationale sensible aux conséquences mortelles d'armements plus perfectionnés et nous avons mobilisé la conscience du monde contre leur utilisation. Les pays en développement, réduits à un rôle négligeable dans la lutte de puissance des

armes perfectionnées, se sont élevés contre la mise au point d'armes destructrices, y compris les armes chimiques, et ont condamné leur emploi en raison des dangers qu'elles représentent pour l'humanité. Les voix des pays en développement et des petits Etats ont été une force morale contre l'utilisation et la prolifération des armements nucléaires et autres. Toutefois, sans la coopération et l'engagement des pays développés, nous ne saurions réussir.

299. Les réalisations de l'Organisation dans d'autres domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales semblent plus encourageantes. Le processus de décolonisation est presque achevé, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale; les droits du peuple de Palestine ont été reconnus; le choix des moyens de régler le problème de frontière en suspens entre le Guyana et le Venezuela a été confié au Secrétaire général, en reconnaissance du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement pacifique des différends entre nations; l'*apartheid* a été condamné sans équivoque et doit maintenant être éliminé et effacé de la mémoire de l'homme; le droit de la Namibie à l'indépendance et à la souveraineté a été reconnu malgré le refus non fondé de l'Afrique du Sud d'abandonner son occupation illégale de ce territoire. L'adoption, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹³ a été décrite comme l'une des réalisations les plus importantes en matière de traités élaborés par l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. La Convention prévoit la paix et l'ordre dans la gestion des zones océaniques communes.

300. Les origines de bon nombre de ces réalisations peuvent être imputées aux initiatives de pays en développement et de petits Etats. Dans le cas de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, un seul petit Etat a fait prendre conscience à la communauté internationale du besoin d'ordre, de sécurité collective et de coopération dans toutes les zones océaniques communes. L'histoire récente de l'Organisation des Nations Unies montre que les petits Etats et les pays en développement ont contribué de façon importante à changer les perspectives de l'Organisation dans le processus continu de son évolution dynamique.

301. Toutefois, un examen plus minutieux de la scène internationale révèle que la paix et la sécurité en tant qu'objectifs mondiaux continuent à nous échapper.

302. La Trinité-et-Tobago a assisté avec une vive préoccupation aux événements qui se sont produits en Afrique australe au cours de l'année écoulée, car ils représentent une nouvelle étape de la consolidation de l'*apartheid* par Pretoria à l'intérieur de ses frontières et de l'extension de son influence désastreuse au-delà de ces mêmes frontières. Nous rejetons vigoureusement la tentative de Pretoria de tromper la communauté internationale en lui faisant croire que la constitution tricamérale introduite le mois dernier représente une réforme et un assouplissement de l'*apartheid*. La nouvelle constitution représente clairement une tentative de diviser la majorité non blanche dépossédée et d'améliorer et de renforcer le système d'*apartheid*. Ma délégation affirme que l'*apartheid* ne saurait être réformé; il doit être entièrement demantelé.

303. La situation dans la Namibie occupée et exploitée reste une autre source de vive préoccupation. Les ressources naturelles autrefois abondantes du territoire sont rapidement dilapidées, en violation du décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie¹⁴, promulgué le 27 septembre 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie; et le plan des Nations Unies pour l'indépendance namibienne entériné dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'est toujours pas appliqué. En fait, ma délégation a pris note des dernières manœuvres de Pretoria pour éviter d'appliquer le plan et imposer son propre plan d'indépendance à la Namibie par le biais de la conférence multipartite, qu'il préconise.

304. Il est temps que l'Organisation mette fin aux machinations et aux prévarications incessantes de ce régime odieux et qu'elle décide de le traiter de façon efficace et sans équivoque, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

305. La scène internationale continue d'être jonchée d'obstacles et certains événements énigmatiques remettent en cause la trame même des principes établis et acceptés de la Charte. Les dépenses exorbitantes consacrées par certains Etats aux armements se poursuivent. Le Moyen-Orient est toujours en remous, et la menace d'une guerre persiste en Amérique centrale en dépit des efforts méritoires du Groupe de Contadora; la situation en Afghanistan n'est toujours pas réglée; les efforts de plusieurs groupes en vue de parvenir à un règlement politique au Kampuchea n'ont toujours pas été couronnés de succès et le problème de Chypre demeure en suspens. Mon gouvernement est d'avis qu'un règlement juste et durable de cette question ne saurait être réalisé que par des pourparlers significatifs entre les représentants des deux communautés chypriotes, sous les auspices du Secrétaire général et sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Plus récemment, le caractère sacré de la souveraineté a de nouveau été violé.

306. Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago continue de rejeter sans équivoque la menace ou l'emploi de la force en tant que moyen de régler les différends entre Etats. Le droit à la sécurité qui, à notre avis, implique la souveraineté, l'intégrité territoriale et les droits inaliénables des Etats à l'autodétermination a toujours été et demeure la pierre angulaire de notre politique extérieure.

307. Le refus de certains Etats Membres à renoncer et à dénoncer le recours à la guerre comme étant l'"arbitrage ultime", l'empiétement sur l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats, au mépris des principes de la Charte, et le peu de cas fait trop fréquemment des mécanismes de règlement pacifique des différends continuent de donner lieu à un nombre croissant d'événements qui prennent des proportions de crise. Qui plus est, le progrès limité réalisé dans le désarmement et l'idée apparemment appliquée selon laquelle la négociation ne peut se dérouler qu'à partir d'une position de force sont un échec qui ne garantit que l'instabilité et une tension politique accrue.

308. Il est indispensable qu'un moyen soit trouvé pour renforcer la paix et la sécurité internationales et pour réduire la tension internationale et la rivalité

entre les grandes puissances afin de créer un climat propice à la naissance d'une nouvelle confiance internationale. La Trinité-et-Tobago fait appel à tous les Etats de la communauté internationale pour qu'ils contribuent à instaurer un tel climat.

309. Outre les obstacles politiques qui se dressent devant la réalisation de la paix internationale, on assiste à un dysfonctionnement systématique des forces économiques qui envahissent l'environnement international et qui déjouent l'objectif de la coopération internationale. La preuve en est, selon nous, dans la stagnation des négociations globales, dans le résultat peu probant du dialogue Nord-Sud, dans les mesures protectionnistes croissantes adoptées par les Etats, dans le fardeau de la dette des pays en développement, dans les contraintes auxquelles se heurtent les petits Etats et les pays en développement pour participer plus complètement à la détermination des réformes monétaires et économiques internationales nécessaires, et dans les effets néfastes de ces contraintes sur les efforts déployés par les pays en développement en vue de la coopération économique et technique.

310. L'âge de la technologie de pointe a créé de nouvelles menaces pour la souveraineté des nations non seulement par les moyens des armes de guerre, mais également par la technologie qui peut être détournée des emplois pacifiques. Le développement d'une technologie de l'espace est indubitablement une manifestation du génie de l'humanité. Toutefois, s'il est vrai qu'il en ressort des avantages très clairs pour le développement des nations, dans la mesure où nous parlons des ressources naturelles, l'écart technologique existant entre les pays développés, de même qu'entre les pays développés et en développement, peut non seulement conduire au mécontentement et à l'affrontement mais peut également miner la souveraineté et la sécurité des nations en développement. C'est là un domaine dans lequel la communauté internationale doit rester vigilante.

311. Ce n'est pas que les ressources du monde ne suffisent pas pour répondre aux besoins des peuples, mais c'est plutôt qu'elles sont distribuées de façon injuste. Ce n'est pas que les pays en développement indépendants ne sont pas eux-mêmes pourvus de ressources naturelles considérables et de richesses potentielles, mais plutôt que l'utilisation de ces ressources est manipulée par des influences externes sur lesquelles ils ne peuvent exercer aucun contrôle.

312. Il est absolument nécessaire que la communauté internationale évite l'arrogance et l'indifférence nouvelles qui sont apparues et qu'elle saisisse l'occasion de s'attacher à nouveau aux principes et aux objectifs qui ont donné lieu aux nobles expériences de la coopération internationale dans le sillage de la tragédie de la seconde guerre mondiale. La coopération internationale est à notre avis une condition *sine qua non* pour résoudre les problèmes économiques et sociaux nationaux et internationaux. La paix internationale ne saurait être réalisée ou maintenue sans le développement socio-économique. Aucun Etat Membre, par conséquent, ne pourra nier que toute mesure ou combinaison de mesures qui érode le bien-être des citoyens de la communauté internationale présente une menace à la réalisation et au maintien de la paix, diminue de façon intrinsèque le rôle de la coopération

et débilite les efforts tendant au développement économique et social.

313. L'économie mondiale, qui a connu la récession ces dernières années, semble montrer quelques signes de reprise dans certains des principaux pays industrialisés occidentaux. La reprise, toutefois, n'a pas exercé une influence importante sur l'économie du monde et, notamment, sur celle des pays en développement pris en tant que groupe. Si certaines régions ont pu maintenir la croissance, d'autres, notamment l'Amérique latine et l'Afrique, ont vu des influences conflictuelles au sein du système retarder leurs tentatives de parvenir à une croissance et à un développement qui aient un sens. Dans son essence, la reprise n'a pas su éliminer pour les pays en développement l'héritage des difficultés qui ont pour origine la récession et la structure démodée des systèmes financiers et commerciaux internationaux.

314. L'histoire économique internationale de ces 10 dernières années a vu l'émergence d'une interdépendance des relations encore plus fortes qui marque le comportement entre les Etats. Que nous continuions ou non à faire valoir la dynamique de ces relations, le fait est que l'économie du monde constitue une entité unique. Par conséquent, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago rejette le nouveau mercantilisme du protectionnisme accru et enjoint tous les Etats de renoncer à toute recherche de sécurité nationale économique qui irait exclusivement dans cette direction. Nous sommes d'avis que la solution des difficultés économiques auxquelles se heurte la société internationale requiert — non, exige — un recours à des mesures et à des mécanismes complémentaires de coopération.

315. Ces 10 dernières années, l'Assemblée générale a demandé l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cette décision prise par l'Assemblée [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] émanait des succès limités que connaissaient les politiques fondées sur le commerce par rapport à l'aide, la substitution des importations, la création de mouvements d'intégration régionaux et les décennies de développement, toutes conçues pour résoudre les problèmes de développement que connaît la communauté internationale. L'appel pour un nouvel ordre économique international est aujourd'hui plus urgent que jamais.

316. Parmi les propositions centrales tendant à créer ce nouvel ordre économique international, on trouve la nécessité de reformuler les activités et la structure de gestion du FMI et de la Banque mondiale. Le fait est que l'ordre et le caractère prévisible relatifs des opérations d'un système international fondé sur un taux de change fixe sont devenus la proie de la dynamique du système lui-même. En outre, le déséquilibre de la balance des paiements n'a plus un caractère temporaire ou circonstanciel, mais revêt un aspect beaucoup plus permanent et marqué de l'économie d'aujourd'hui. En un mot, la dynamique structurelle du système financier international a changé. Nous estimons, par conséquent, qu'il est essentiel que les réponses de ces institutions, qui sont les véritables gestionnaires du système, s'appuient sur les réalités actuelles. Dans ce contexte, les appels à un nouvel ordre économique international peuvent être mieux appréhendés. C'est dans ce contexte également que s'impose le besoin de nouvelles techniques et de

nouveaux critères de gestion qu'il faut mettre au point et appliquer.

317. Ma délégation voudrait à ce stade faire part de trois observations concernant le FMI et ses opérations. Premièrement, nous voulons évoquer la volte-face apparente de cet organisme qui est passé de la position de créancier de premier recours à celle de créancier de dernier recours; deuxièmement, la charge imposée par les conditions exigées en échange de l'aide; et, troisièmement, la nécessité de souligner, en y veillant, le rôle vital pour le développement que joue cette institution, car c'est de son fonctionnement que dépend la prospérité de l'économie internationale dans son ensemble.

318. Ce qui est dangereux dans ce que j'ai appelé la volte-face du Fonds vers une position de créancier de dernier recours, c'est la pression additionnelle exercée sur les pays débiteurs éventuels, dont la grande majorité sont des pays en développement. Invariablement, les taux d'intérêt fixés par le marché privé des capitaux internationaux sont loin d'être favorables et cette pratique risque de permettre aux institutions financières privées d'avoir une hypothèque sur les économies des pays en développement débiteurs. Et ce n'est là que l'un des dangers possibles.

319. Les conditions exigées par le FMI, sous forme de dévaluation de la monnaie, de baisse ou de cessation des allocations d'aide sociale et des subventions, ou sous tout autre forme, constituent des sources de tensions économiques, sociales et politiques supplémentaires qui entravent encore la capacité des États individuels à poursuivre leurs objectifs de développement.

320. Concernant la Banque mondiale — l'autre pilier de l'établissement financier international —, ma délégation note que cette institution, grâce à une structure favorable des taux d'intérêts, a amassé un excédent de recettes s'élevant à quelque 600 millions de dollars au cours de son exercice correspondant à 1983. Cela signifie-t-il que cette institution augmentera quantitativement et qualitativement l'assistance qu'elle accordera à l'avenir aux pays en développement? Nous espérons que l'on adoptera une attitude plus souple et plus diversifiée en matière d'assistance aux pays en développement, qu'elle sera consentie à des conditions réellement favorables, compte tenu du bas niveau des prix de leurs matières premières, et qu'elle permettra de réduire le volume des flux de capitaux nets des pays les moins nantis vers la Banque mondiale et vers les pays déjà développés.

321. Face à ce sombre tableau de la coopération internationale et du développement socio-économique, la République de Trinité-et-Tobago appuie pleinement les tentatives qu'ont faites les pays membres du Groupe des 77 pour établir une "Banque du Sud" qui, sous la forme d'une banque de développement, répondrait aux besoins particuliers des pays en développement.

322. Cette proposition d'établir une "Banque du Sud" appelle l'attention sur la situation de déficit des pays du tiers monde. De nos jours, le problème de l'endettement international des pays en développement impose une lourde charge à ces pays et compromet grandement la poursuite de leurs objectifs en

matière de développement économique et social. La situation de certains membres de notre région en ce qui concerne l'amortissement des obligations financières internationales qui se sont accumulées suscite les plus graves inquiétudes. La combinaison de ce facteur avec les effets du protectionnisme, les ravages que provoque l'inflation, qui est, pour la plus grande part, importée, et la fluctuation ainsi que la détérioration cruciale des prix internationaux des matières premières menacent de condamner ces pays à un état de pénurie et d'assujettissement coûteux et dégradant au sein de la communauté internationale. Une telle situation est contraire aux buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation, par conséquent, forme l'espoir que les mesures appropriées seront adoptées par la communauté des nations pour éliminer ce danger évident pour la paix, la coopération et le développement internationaux.

323. La recherche d'un nouvel ordre économique international a suscité des initiatives dans le domaine de l'alimentation, de la démographie, du commerce et dans un grand nombre d'autres domaines qui préoccupent la communauté internationale depuis des décennies. Dans presque tous les cas, la recherche de solutions à ces problèmes ou à ces groupes de problèmes s'est concrétisée par des conférences internationales généralement organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

324. Aujourd'hui, je voudrais limiter mes remarques, dans ce domaine général, à une tendance claire et évidente qui s'est manifestée dans la gestion des ressources globales dans le cadre du nouvel ordre économique international. La signature, à une majorité écrasante d'États, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹³, connue généralement sous le nom de Convention de Montego Bay, atteste que la communauté des nations souscrit en général au nouvel ordre économique international.

325. La onzième partie de la Convention de Montego Bay concerne la "Zone", qui est un terme appliqué au fond des mers et au sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, et, dans l'article 136 de la Convention, la Zone et ses ressources sont qualifiées de "patrimoine commun de l'humanité". Dans son article 157, la Convention confie l'organisation et le contrôle des activités menées dans la Zone à une Autorité internationale des fonds marins chargée particulièrement d'administrer les ressources de la Zone. Ma délégation estime que le renforcement du patrimoine commun de l'humanité mentionné dans la Convention est d'une absolue nécessité. Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago condamne toute mesure tendant à compromettre ou à entraver en quoi que ce soit l'esprit ou la lettre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée en 1982.

326. Ce tableau de la situation internationale met en relief trois problèmes principaux. Le premier concerne le besoin de renouveler, de redoubler ou de réorienter les initiatives internationales visant à résoudre les problèmes relatifs à la paix, à la coopération et au développement. Le deuxième, qui est un corollaire du premier, repose sur le besoin de donner une nouvelle impulsion, sinon une nouvelle définition, aux mécanismes dont nous disposons pour atteindre ces objectifs. Le troisième concerne principalement

le besoin d'assurer plus pleinement la participation des Etats en développement, et particulièrement des petits pays en développement, pour lesquels les activités de l'Organisation des Nations Unies revêtent la plus grande importance dans le processus de la prise de décisions pour tout ce qui a trait à la recherche de la paix, de la sécurité et du développement.

327. Cela nous intéresse particulièrement, car nous sommes membres d'une organisation mondiale qui a proclamé 1986 "Année internationale de la paix". Pour nous, la paix signifie plus que la cessation d'un conflit ou le démantèlement des armées. Pour nous, la paix implique le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'égalité des Etats, grands et petits; pour nous, la paix signifie avant tout l'élimination de la violence structurelle, dont les causes sont ancrées dans les maux sociaux de la discrimination, de la pauvreté, de la misère, de la mauvaise santé, de la faim et de l'échec des aspirations socio-économiques. Attaquons-nous à ces objectifs essentiels et concertons nos efforts en vue de parvenir à la paix véritable grâce à la coopération internationale.

328. Mon pays cherche à apporter une contribution plus efficace à cet effort concerté en vue d'instaurer la paix. Ma délégation estime que les petits Etats doivent jouer un rôle important pour revitaliser l'Organisation des Nations Unies et pour assurer la paix, la prospérité économique et le bien-être, grâce à la coopération. Les petits Etats ne peuvent pas prétendre au pouvoir et à la puissance militaire, même si ces objectifs leur apparaissent comme étant souhaitables. Ainsi, notre interaction avec d'autres membres de la communauté internationale repose sur la force du droit international et de la morale internationale.

329. Le non-alignement est un principe essentiel de la politique étrangère de la Trinité-et-Tobago. Nous avons agi conformément à ses principes dans les organes régionaux auxquels nous appartenons : la Communauté des Caraïbes, le Commonwealth et l'Organisation des Etats américains, ainsi que dans les instances internationales. La Trinité-et-Tobago est fidèle au principe de la Charte des Nations Unies et considère qu'un de ses principaux objectifs consiste à renforcer le rôle de l'Organisation afin de mieux servir les intérêts des Etats Membres. La République de Trinité-et-Tobago cherche à participer plus pleinement aux efforts tendant à instaurer et à maintenir la paix et la sécurité internationales ainsi qu'un climat favorable au développement international.

330. Nous adressons un appel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander d'œuvrer ensemble en faveur de la paix afin de pouvoir léguer aux générations futures un monde plus à la hauteur de la dignité humaine. La Trinité-et-Tobago est prête à servir.

331. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq qui a demandé à parler dans l'exercice de son droit de réponse.

332. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président et chers collègues, je demande votre indulgence dans l'exercice de mon droit de réponse à cette heure tardive, pour apporter

une rectification au procès-verbal au sujet de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Iran le 1^{er} octobre 1984 [15^e séance]. Je ne reprendrai que certains points de la déclaration du ministre des affaires étrangères de l'Iran.

333. Premièrement, il semble quelque peu bizarre que le Ministre des affaires étrangères de l'Iran fasse part de sa préoccupation à l'égard des peuples de la région et il est encore plus bizarre qu'il puisse conclure que c'est en raison de l'agressivité, de l'expansionnisme et de l'aventurisme de l'Iraq que les peuples de la région ne connaissent pas la paix. Je crois pourtant que tous les Etats Membres reconnaissent que tous les représentants des pays de la région qui ont pris la parole ici à l'Assemblée générale ont exprimé leur désir de paix et leur conviction que la paix n'existe pas dans la région en raison de la politique du Gouvernement iranien qui prolonge la guerre avec l'Iraq.

334. Deuxièmement, je comprends très bien pourquoi l'Iran calomnie le Conseil de sécurité et les Nations Unies, en général, et accuse le Conseil d'être partial. Si tel est le cas, il est également vrai que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est également vrai que l'Iran est Membre de l'Organisation et qu'il est tenu de ce fait de respecter les dispositions de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Or l'Iran viole les dispositions de cet article parce qu'il boycotte le Conseil de sécurité et refuse de lui exposer son cas.

335. Troisièmement, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a eu l'audace d'accuser mon pays d'agression. Je ne m'attarderai pas sur cette accusation. Pendant plus de trois ans maintenant, l'Iraq a déclaré clairement à maintes reprises qu'il était disposé à soumettre à une tierce partie la question de savoir qui avait commencé la guerre, afin d'obtenir un arbitrage neutre. Je mets au défi le Ministre des affaires étrangères de l'Iran ou tout représentant iranien de prendre la parole à l'Assemblée et d'accepter cette offre.

336. Quatrièmement, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran accuse mon pays de nourrir des ambitions territoriales en Iran ou d'avoir des objectifs politiques visant à renverser le gouvernement de ce pays. Encore une fois, je mets au défi le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, ou tout représentant de l'Iran, de trouver une déclaration officielle faite par un fonctionnaire iraquien à l'appui de cette accusation. Par contre, je peux produire des milliers de déclarations faites par Khomeiny et par des représentants officiels de la République islamique d'Iran qui stipulent que dans leur action contre l'Iraq ils veulent renverser le Gouvernement iraquien.

337. Une fois encore, si le Ministre des affaires étrangères de l'Iran se préoccupe du Golfe, de la sécurité et de la liberté de navigation et des principes du droit international dans cette zone maritime, pourquoi l'Iran n'accepte-t-il pas la résolution 540 (1983) du Conseil de sécurité, qui touche essentiellement à la protection de la liberté de navigation dans l'intérêt de la communauté internationale et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du bien-être non seulement de la région mais du monde dans son ensemble ?

338. Il a parlé également de violations commises par l'Iraq, de la façon dont l'Iraq attaque les bâtiments dans le Golfe. Je crois que, pour ceux d'entre nous qui ont quelques notions de droit international, il est tout à fait clair que le droit international autorise une partie à un conflit armé à déclarer une zone de guerre pour des opérations maritimes et à exercer, dans cette zone, certains droits reconnus à un belligérant.

339. Il a parlé des armes chimiques, et toute son argumentation était plus ou moins centrée sur cette question particulière. Il existe une instance pour cette question. Je suis convaincu que la Première Commission de l'Assemblée traitera de cette question, et nous y sommes disposés. Je tiens à lui rappeler, cependant, que la position du Gouvernement iraquien est clairement énoncée dans sa lettre, en date du 27 mars 1984, adressée au Secrétaire général¹⁵, dans laquelle le Gouvernement iraquien a déclaré de façon catégorique qu'il n'avait jamais utilisé d'armes chimiques. Concernant des prisonniers de guerre, je mets au défi le Ministre des affaires étrangères de l'Iran ou un quelconque représentant de l'Iran de déclarer ici à l'Assemblée que le Gouvernement iranien accepte qu'une enquête soit effectuée par l'Assemblée générale, ou par le Comité international de la Croix-Rouge, sur les conditions des prisonniers de guerre dans les deux pays et qu'un rapport soit présenté aux fins d'examen.

340. Ceux qui prêchent la vertu doivent commencer par en donner l'exemple. Ceux qui sont en guerre avec leur propre peuple n'ont pas à nous donner de leçons à l'Assemblée générale. En guise de conclusion, je rappellerai les paroles du Ministre des affaires étrangères de l'Iran qui, dans sa déclaration, a cité ce verset du Coran :

“Oui, les incrédules dépenseront leur biens pour éloigner les hommes du chemin de Dieu

Ils les dépenseront
puis ils déploreront de l'avoir fait
et ils seront ensuite vaincus.
Les incrédules seront réunis dans la Géhenne.” [Le Coran 8:36].

La séance est levée à 19 h 40.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510, annexe.

² Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents* (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1982) vol. 18, n° 35, p. 1081.

³ Voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res.103 (XVIII).

⁴ Voir A/10112, chap. IV.

⁵ Pour le texte, voir résolution 38/40, par. 1.

⁶ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. B.

⁷ Voir A/AC.115/L.611, p. 4.

⁸ E/1984/110, annexe.

⁹ E/1984/110/Add.1.

¹⁰ Voir A/38/132, annexe, sect. I, chap. XX.

¹¹ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

¹² Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Le défi mondial* (Librairie Arthème Fayard, 1980), p. 193 et 194.

¹³ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

¹⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 24*, vol. I, annexe II.

¹⁵ *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1984*, document S/16438.